



PhiLab



Cahier de recherche

Étude de cas sur la cause des aînés-es au Québec

Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause aînée — Phase II

Diane Alalouf-Hall, Jean-Marc Fontan & Lise Roche

Montréal
Juillet 2023

philab.uqam.ca

 PhiLab

Description du réseau PhiLab

Le réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab), anciennement Laboratoire montréalais de recherche sur la philanthropie canadienne, a été pensé en 2014 dans le cadre de la conception de la demande de financement du projet développement de partenariat CRSH intitulé "Innovation sociale, changement sociétal et Fondations subventionnaires canadiennes". Ce financement a été reconduit en 2018 sous le nom "Évaluation du rôle et des actions de fondations subventionnaires canadiennes en réponse à l'enjeu des inégalités sociales et des défis environnementaux". Depuis ses débuts, le Réseau constitue un lieu de recherche, de partage d'information et de mobilisation des connaissances des fondations canadiennes. Des recherches conduites en partenariat permettent la coproduction de nouvelles connaissances dédiées à une diversité d'acteurs : des représentants gouvernementaux, des chercheurs universitaires, des représentants du secteur philanthropique et leurs organisations affiliées ou partenaires.

Le centre de recherche (Hub) mère se situe dans le centre-ville de Montréal, sur le campus de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

Le Réseau regroupe des chercheurs, des décideurs et des membres de la communauté philanthropique à travers le monde afin de partager des informations, des ressources et des idées.

PhiLab Québec

PhiLab Québec joue un rôle distinct au sein du Réseau PhiLab. Non seulement, il est le plus grand des centres régionaux, mais il est également unique en ce sens que son travail s'inscrit dans le contexte francophone et anglophone du Québec. Ses projets de recherche, initiatives et partenariats mettent en évidence la diversité de la culture, de l'expérience et de la stratégie du secteur philanthropique québécois. PhiLab Québec entretient une série de relations à long terme avec des fondations privées, publiques et communautaires de diverses tailles dans la province, et soutient la collaboration entre les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les communautés. Les projets du PhiLab Québec portent sur des questions liées aux injustices sociale, économique et écologique, ainsi que sur le rôle que le secteur philanthropique peut et doit jouer dans la création d'un Canada plus juste et plus équitable. Des recherches concrètes sur les meilleures pratiques, aux travaux théoriques plus critiques sur la philanthropie et le pouvoir, PhiLab Québec s'engage dans un mouvement visant à construire un secteur philanthropique plus démocratique, plus juste et plus collaboratif.

Résumé

La COVID-19 a frappé de plein fouet les personnes âgées du Québec. Elles ont été les plus vulnérables à la pandémie, particulièrement celles résidant en CHSLD, lesquelles ont été nombreuses à figurer parmi les victimes. Par ailleurs, la crise sociosanitaire a mis en lumière un manque flagrant de ressources pour répondre aux difficultés auxquelles les personnes âgées les plus vulnérables sont confrontées. Ces difficultés se sont aggravées dernièrement : isolement, pauvreté, précarité, détresse psychologique, soins de santé non comblés et en hausse, etc.

Face à l'engagement insuffisant de l'État et aux besoins grandissants mis en évidence par des organisations sur le terrain, les fondations subventionnaires ont progressivement été amenées à compléter les interventions de l'État dédiées aux personnes âgées.

Face à la croissance de demandes leur étant adressées, des fondations subventionnaires ont décidé de s'investir auprès des personnes âgées. Il est toutefois important de faire une distinction entre les fondations qui avaient déjà la cause des personnes âgées dans leurs missions (c'est le cas de la Fondation Mirella et Lino Saputo) et celles qui ont fait ce choix plus récemment en réponse aux besoins accentués par la pandémie. Il est également important de déterminer les limites de leur responsabilité dans la réponse à cette cause.

Cette étude est divisée en deux documents :

- *Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause ainée. Phase I, septembre 2022*
- *Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause ainée. Phase II, mars 2023*

Mots-clés

Philanthropie • fondations subventionnaires • aînés-es • subsidiarité • Québec



Pour accéder au premier document, vous pouvez cliquer sur l'image à gauche.

Abstract

The elderly population of Quebec was hit full force by COVID-19. They were those most vulnerable to the pandemic, particularly those living in long term care homes, many of whom were among its victims. Furthermore, the public health crisis highlighted the blatant lack of resources available to respond to the difficulties faced by the most vulnerable elderly population. These difficulties have gotten worse recently: isolation, poverty, insecurity, psychological distress, unmet and increasing health care needs, etc.

With the insufficient involvement of the State and the growing needs brought to light by organizations working on the ground, grant making foundations have progressively been led to fill the gaps of State interventions dedicated to the elderly.

Faced with increased demands for support, grant making foundations have decided to invest themselves more in the situation of the elderly. It is however important to make a distinction between foundations that already included the elderly in their missions (such as is the case with the Fondation Mirella et Lino Saputo) and those who made this choice recently in response to the needs accentuated by the pandemic. It is also important to determine the limits of their responsibility in response to this cause.

This study is divided into two documents:

- *Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause ainée. Phase I, September 2022*
- *Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause ainée. Phase II, March 2023*

Key words

Philanthropy • Grant making foundations • elderly • subsidiarity • Quebec



To access the first document, click on the image on the left.

Rapport de recherche

Étude de cas sur la cause des aînés-es au Québec

**Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien
avec la cause aînée**

Phase II

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Diane Alalouf-Hall : Post-doctorante, UQAM

Jean-Marc Fontan : chercheur au Philab-Québec

Lise Roche : Fondation Mirella et Lino Saputo

PhiLab Québec

Montréal – juillet 2023



Table des matières

<i>Introduction</i>	8
Questions et objectifs pour la phase II de cette recherche	9
Méthodologie de recherche pour la phase II	10
Le partenaire	11
Limites de la phase II de l'étude	11
Plan du rapport	12
<i>1.0. Le contexte des actions philanthropiques</i>	13
1.1. Un écosystème public-privé et communautaire débordé et à court de financement	13
1.2 Un système philanthropique à part et sans leader	14
1.3. Peu de fondations agissent actuellement pour la cause ainée au Québec	15
1.4 Des bénéficiaires diversifiés et sans voix	17
<i>2.0. La cause des personnes âgées en général</i>	20
2.1. Les motifs d'engagements de fondations philanthropiques pour la cause ainée	20
2.1.1. Améliorer le bien-être des personnes âgées	20
2.1.2. La promotion de la dignité et de la reconnaissance des personnes âgées dans la société	21
2.2. Engagements prioritaires communs de tous les acteurs	22
2.2.1. Entente sacrée : le maintien à domicile	22
2.2.2. Mieux cerner et renommer la cause : l'ainesse ou le « bien vieillir » ?	23
<i>3.0. La subsidiarité</i>	26
3.1. Subsidiarité et philanthropie : que nous indique la littérature ?	26
3.2. Soutien philanthropique versus intervention publique	29
3.3. Perception de la subsidiarité par les fondations rencontrées dans le cadre de la recherche	30
3.4 Pour une action philanthropique subventionnaire respectueuse d'une subsidiarité passive et promotrice d'une subsidiarité active	30
<i>4.0. Contraintes et obstacles liés à la cause ainée</i>	32
4.1. Les besoins sociaux non satisfaits : les services ou de soins à domiciles et de proximité loin d'être atteints	32

4.2. Contradiction entre les discours et la pratique : le vieillissement actif ou la mise à l'écart de la communauté ainée	33
4.3. Le poids des enjeux culturels	35
4.4. La méconnaissance du gouvernement de la philanthropie et des aînés	36
4.5. Le néolibéralisme ou le rendement social, incompatible avec le bien vieillir	37
4.6. Un système qui fonctionne en silos	38
5.0. Pistes de travail et éléments facilitateurs de changement	40
5.1. Une bureaucratie allégée	40
5.2. Collaboration et leadership	40
5.3. L'intégration culturelle de l'intersectionnalité du « bien-vieillir »	41
6.0. Discussion	43
6.1. Trois questions centrales	43
6.2. Subsidiarité et agir philanthropique : des éléments pour un guide de route	45
Conclusion	49
Bibliographie	50
Annexes	52
Guide d'entretien pour les fondations (phase II)	52
Guide d'entretien pour les œuvres de bienfaisance (phase II)	54
Guide d'entretien pour la Croix-Rouge canadienne (CRC) pôle Québec (phase II)	56
Initiatives et politiques du gouvernement québécois pour les aînés-es	58
Qu'est-ce que le secteur philanthropique ?	59

Introduction

Ce rapport, deuxième et dernière phase d'une recherche partenariale réalisée par une équipe de PhiLab Québec avec la Fondation Mirella et Lino Saputo, vise à définir, les frontières entre l'intervention philanthropique subventionnaire et celle de l'État concernant la cause des personnes âgées au Québec. Il recense les perceptions des acteurs de l'écosystème et propose une analyse de la situation.

Les dilemmes sociaux du 21^e siècle sont toujours plus grands. Des défis tels que la réorganisation du système de santé, la réduction des inégalités socioéconomiques, la transformation progressive des modes de production pour réduire l'impact environnemental et le vieillissement rapide de la population constituent des enjeux majeurs au Québec (Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025). Ils exigent une attention gouvernementale, mais les capacités de l'État sont limitées. Pour répondre à certains de ces défis, l'État compte sur l'implication des proches aidants, d'organisation de la société civile et du secteur privé pour prendre en charge ou développer des services. Si cette communautarisation et privatisation de services publics a eu un effet positif, elle a aussi entraîné des impacts négatifs sur les coûts de certains services et sur leur accessibilité. De plus, l'État a pris plus en considération le rôle que pouvait jouer la philanthropie subventionnaire dans le soutien à apporter à des organisations de bienfaisance actives dans certains champs d'intervention en matière de développement social.

La pandémie de COVID-19 et les contraintes en matière de distanciation sociale ont particulièrement touché les personnes âgées. La pandémie a montré au grand jour les conséquences de décisions politiques austères sur le système de santé et des services sociaux. La crise sociosanitaire provoquée par la pandémie a mis en lumière un manque flagrant de ressources pour répondre aux difficultés auxquelles les personnes âgées les plus vulnérables sont confrontées. Ces difficultés, présentes avant la pandémie, ont été aggravées au cours de cette dernière : isolement, pauvreté, précarité, détresse psychologique, soins de santé non comblés et en hausse, etc. Dès lors, un appel à la mobilisation élargie de nouvelles ressources s'est fait entendre et a été entendu.

Avant la pandémie, le système de santé québécois présentait des signes inquiétants de déficience. Les services à domicile aux personnes âgées étaient sous-financés. Les proches aidants-es et le secteur philanthropique ont été sollicités pour compenser un système plus qu'anémique. En contexte pandémique, une importante organisation, la Croix-Rouge canadienne, a jugé nécessaire d'implanter des programmes et des pratiques pour répondre aux besoins des personnes âgées les plus vulnérables.

Face à l'engagement insuffisant de l'État et aux besoins grandissants mis en évidence par des organisations sur le terrain, des fondations subventionnaires ont été amenées à compléter ou suppléer aux interventions de l'État dans ses actions dédiées aux personnes âgées. Ainsi, au fil des dernières décennies, face à la croissance de demandes leur étant adressées, un petit nombre de fondations subventionnaires ont décidé de s'investir auprès des personnes âgées : c'est le cas de la Fondation Mirella et Lino Saputo. D'autres ont fait ce choix plus récemment.

Malgré une légère augmentation du nombre de fondations engagées pour la cause âgée, deux constats peuvent être posés. D'abord, les fondations sont très peu nombreuses à œuvrer pour la cause âgée. Ensuite, nous savons peu de choses sur celles qui ont fait de cette cause une priorité dans leur programme philanthropique. Aussi, pour les fondations qui ont récemment adopté cette cause, nous pouvons nous demander si elles ont transformé durablement leurs interventions ou si elles ont simplement répondu à l'urgence à court terme liée à la situation pandémique.

De plus, pour toute cause philanthropique agissant au nom de l'intérêt public et du bien commun, il importe soulever l'enjeu de la subsidiarité entre ce qui doit ou devrait relever de l'action étatique et ce qui peut ou pourrait relever de l'action philanthropique.

- Comment évaluer la pertinence d'une intervention philanthropique d'intérêt public auprès des personnes âgées lorsque théoriquement une telle action pourrait ou devrait relever de l'action publique ?
- Quelles conditions prévalent pour une intervention d'intérêt public à réaliser par des fondations subventionnaires ?
- Enfin, à quelles conditions doit répondre cette intervention lorsqu'elle est jugée pertinente ?

En contexte où les sollicitations pour la cause des personnes âgées vulnérables sont à la hausse et où les besoins non comblés demandent à l'être, il importe non seulement de voir les ressources philanthropiques croître en qualité et quantité, mais aussi de bien définir les frontières et les complémentarités entre les interventions publiques, privées et sociales (dont celles menées par les organisations du secteur philanthropique).

Questions et objectifs pour la phase II de cette recherche

La question centrale de recherche est la suivante.

Comment définir la pertinence, le type et le niveau de subsidiarité d'une intervention d'intérêt public à réaliser par une fondation subventionnaire relativement à la cause âgée ?

À cette question centrale se greffent deux sous questions.

- Où commence et où s'arrête le champ d'intervention des fondations subventionnaires pour la cause âgée dans un contexte où il n'y a ni pertinence ni volonté de se substituer aux obligations de l'État ?
- Comment penser l'intervention des fondations subventionnaires pour la cause âgée de façon qu'elle soit pertinente, efficiente, efficace et complémentaire à l'action publique ?

Pour répondre à ce questionnement, quatre objectifs de travail ont été identifiés et ont été traités dans deux phases de travail.

1. Qualifier les principaux paramètres guide du système québécois d'intervention visant les personnes âgées. (Phase I)
2. Réaliser une recension d'écrits sur la question des frontières à respecter entre les secteurs marchands, sociaux et publics d'intervention face à la cause des personnes âgées. ((Phase I)
3. En tenant compte du principe de subsidiarité, établir un diagnostic sur le financement philanthropique dédié à la cause âgée. (Phase I et II)
4. Produire un document qui aurait un double emploi (Phase II):
 - a. Servir de cadre de référence afin de valider l'éligibilité de projets appelés à être

financés par la philanthropie subventionnaire;

- b. Définir les paramètres pour une division respectueuse des interventions à réaliser pour la cause ainée.

Le présent rapport porte sur la deuxième phase du volet de travail sur la subsidiarité. Il permet de répondre aux objectifs 3 et 4.

Méthodologie de recherche pour la phase II

Pour compléter l'atteinte de l'objectif 3 et la réalisation de l'objectif 4, nous avons réalisé des entrevues semi-dirigées entre septembre et février 2023. La population que nous avons consultée était constituée de praticiens et praticiennes d'organisations de bienfaisance. Plus précisément, il s'agissait de représentant-es :

- d'œuvres de bienfaisance au sens large du terme¹ : la Croix-Rouge canadienne, la Fondation AGES, Présâges, les Petits Frères.
- de fondations privées² : la Fondation Mirella et Lino Saputo ; la Fondation Luc Maurice.
- de fondations publiques³ : la Fondation Berthiaume du Tremblay, Mission Inclusion, la Fondation Oublie pour un instant.

Au total douze entrevues ont été menées à l'aide d'un guide d'entretien conçu en fonction des objectifs de cette deuxième phase de recherche. Les personnes ont été invitées à parler de leurs perceptions autour des thèmes suivants d'enquête :

1 Selon l'Agence du revenu du Canada (ARC), une œuvre de bienfaisance « est une société, une fiducie ou est établie par un acte constitutif; à des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance; mène principalement ses propres activités de bienfaisance, mais peut également faire des dons en argent à d'autres donateurs reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés); plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux; reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance; ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants. » (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>).

2 Selon l'ARC, une fondation privée : « est constituée en tant que société ou fiducie à des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance; mène ses propres activités de bienfaisance et/ou finance d'autres donateurs reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés); 50 % de ses dirigeants ou plus peuvent être avec lien de dépendance entre eux; reçoit habituellement la majorité de son financement d'un donateur ou d'un groupe de donateurs qui sont avec lien de dépendance; ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants » (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>).

3 Selon l'ARC, une fondation publique est « constituée en tant que société ou fiducie ; a des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance; donne habituellement plus de 50 % de ses revenus annuels à d'autres donateurs reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés), mais peut mener elle-même ses propres activités de bienfaisance; plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux ; reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance; ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants » (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>).

- le contexte de leurs actions;
- la cause des aînés-es en général;
- le soutien philanthropique versus l'intervention publique;
- les impacts de la COVID-19;
- les contraintes et obstacles rencontrés par la cause;
- les pistes de solutions.

Le partenaire

La Fondation Mirella et Lino Saputo est une fondation privée créée en 1979 et basée à Montréal. « *Elle intervient pour un meilleur exercice social et économique des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes issues de l'immigration partout au Québec* »⁴.

La Fondation Mirella et Lino Saputo est au nombre des fondations privées qui ont connu une très forte croissance de leurs actifs au cours des dernières années. Ces derniers sont passés de 140 millions de dollars, à la fin de 2015, à près de 1 milliard en 2021 (Larocque, 2021).

Avec la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur les personnes aînées, la Fondation Mirella et Lino Saputo a accentué son action en matière de soutien aux personnes aînées à travers des programmes de concertation, de soutien pour un dépistage précoce et de mobilisation. Ce programme d'actions s'est, entre autres choses, concrétisée par une conversation entre la Fondation Mirella et Lino Saputo, le MSSS et la Fondation AGES (Fondation AGES, 2021).

Parmi ses 80 membres, nous trouvons divers organismes communautaires autonomes tels que des Centres communautaires pour personnes aînées, des milieux de vie, des Centres d'entraide, des milieux d'habitation.

Le Comité de suivi

Cette recherche est conduite selon l'approche partenariale. Elle implique des rencontres régulières avec une représentante de la Fondation Mirella et Lino Saputo. Un Comité de suivi a été formé dès le début de la recherche. Il a notamment pour mandat de valider la méthode de travail proposée, de participer à l'analyse des résultats et de valider le contenu des différents documents. Il est constitué de trois personnes.

- Lise Roche de la Fondation Mirella et Lino Saputo.
- Jean-Marc Fontan, professeur de sociologie à l'UQAM, chercheur au PhiLab Québec.
- Diane Alalouf-Hall, étudiante doctorante puis post-doctorante au PhiLab Québec.

Limites de la phase II de l'étude

Cette phase du rapport comporte des limites qu'il importe de mentionner.

⁴ Descriptif repris des informations glanées sur le site web du [PhiLab](#).

La phase II mobilise des informations provenant de quelques fondations subventionnaires, principalement montréalaises et francophones. Il sera difficile de généraliser les résultats à l'échelle du Québec à partir de cet échantillon. Malgré ces limites apparentes, rappelons que très peu de fondations concentrent spécifiquement leurs activités sur la cause ainée. Les quelques fondations sélectionnées nous permettront somme toute de dresser un aperçu assez représentatif de la situation étudiée.

Il serait pertinent de poursuivre cette étude auprès d'organisations situées dans les autres régions du Québec. Des enjeux propres à la ruralité pourraient alors être identifiés et des solutions adaptées pourraient être proposées.

Plan du rapport

Le rapport est divisé en plusieurs sections.

La première section, intitulée « le contexte des actions philanthropiques » présente le paysage philanthropique spécifique lié aux personnes âgées au Québec. On souligne le fait que ce domaine philanthropique peut être perçu comme relativement isolé et manquer d'une figure de proue ou d'une organisation dominante qui coordonne les efforts philanthropiques en faveur des personnes âgées.

La deuxième section, nommée « la cause des personnes âgées en général », se penche sur la cause des personnes âgées de manière globale. L'objectif est d'explorer les différents aspects et motivations qui incitent les fondations philanthropiques à s'engager pour cette cause spécifique au Québec.

La troisième section « subsidiarité » se penche sur le concept de subsidiarité et son interaction avec la philanthropie en faveur des personnes âgées.

La quatrième section intitulée « contraintes et principaux obstacles » explore les différentes contraintes et obstacles qui entravent les initiatives philanthropiques visant à soutenir les personnes âgées au Québec. Les défis discutés dans cette section fournissent un aperçu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions philanthropiques pour améliorer la situation des personnes âgées.

La cinquième section « pistes de travail et facilitateurs de changement » sur les éléments clés qui peuvent faciliter un changement positif dans le domaine de la philanthropie en faveur des personnes âgées au Québec. Les idées et les approches discutées ici visent à surmonter les défis identifiés précédemment et à favoriser des initiatives philanthropiques plus efficaces et pertinentes.

La dernière section « discussion » marque la conclusion du rapport en réfléchissant de manière approfondie aux principales découvertes et implications présentées dans les sections précédentes. Cette section vise à tirer des conclusions et à offrir une perspective analytique plus large sur les thèmes abordés dans le rapport. Elle suggère également des recommandations pour les fondations philanthropiques sous forme de grille évaluative.

1.0. Le contexte des actions philanthropiques

1.1. Un écosystème public-privé et communautaire débordé et à court de financement

L'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'un quart des Québécois et Québécoises auront plus de 65 ans⁵ d'ici 2031, et près du tiers d'ici 2061. Ce vieillissement de la population s'explique par un indice synthétique de fécondité bas⁶ et une augmentation de l'espérance de vie⁷. Le vieillissement de la population est une préoccupation croissante tant pour le gouvernement québécois que pour des acteurs de la société publique.

Comme nous l'avons indiqué dans la phase I de cette recherche, l'État, via différents paliers gouvernementaux, a mis en place des politiques à l'égard des personnes âgées. Ces politiques abordent différents enjeux affectant les personnes âgées. Ces enjeux ont trait à des incapacités ou à des vulnérabilités classables dans les catégories suivantes : revenu et pauvreté, santé et fragilité, isolement social, isolement technologique et communicationnel, mobilité et handicap et logement (voir Phase I de cette recherche). Contrairement au palier fédéral, le gouvernement du Québec (Annexe) tente plus ouvertement de développer des programmes plus spécifiques au maintien à domicile. En plus de soutenir directement des aînés-es, le palier gouvernemental provincial propose différents programmes de financement pour soutenir les organismes communautaires et philanthropiques, mais il y a très peu de fonds exclusivement destinés à des organismes dédiés aux personnes âgées malgré la spécificité démographique québécoise et sa culture du communautaire. Toutefois, certains programmes peuvent être utilisés pour financer des projets spécifiques pour les aînés-es.

Malgré ces programmes fédéraux, municipaux et provinciaux, les acteurs rencontrés dans le cadre de cette recherche dénoncent une réduction des programmes fédéraux en matière de soutien aux personnes âgées, d'où l'inquiétude des organismes philanthropiques concernant le désengagement de l'État fédéral. Notons que certains programmes d'urgence, mis en place pendant la pandémie et jugés essentiels au-delà de la crise sanitaire par une majorité des acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche, ont été arrêtés depuis.

Le PSOC a subi des pressions budgétaires dans le passé qui ont eu un impact significatif sur les organismes communautaires qui dépendaient du financement du PSOC pour leurs activités et leurs programmes. Certains organismes ont dû réduire leur personnel, fermer des programmes ou réduire les services offerts à la communauté. Ces décisions gouvernementales ont également entraîné une augmentation de la pression sur les organismes communautaires pour trouver « d'autres sources de financement, ce qui peut être difficile pour les organismes les plus vulnérables » (R05). Depuis lors, il y a eu des appels à rétablir un financement du PSOC adéquate afin de garantir que les organismes communautaires et philanthropiques puissent continuer à remplir leur rôle essentiel dans la société et à soutenir les populations les plus vulnérables et marginalisées. Après « ces pressions douloureuses »

5 65 et plus est l'échelle d'âge retenue par le gouvernement pour parler des aînés-es. Pour certains organismes philanthropiques cette catégorie commence à 60 ans.

6 Selon le gouvernement québécois : 1,52 enfant par femme en 2020 et 1,58 en 2021. Repéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/naissances-fecondite-bilan-demographique-2022>.

7 Selon le gouvernement québécois : 83 ans en 202, soit un retour à la normale après une baisse liée à la pandémie de la Covid-19 Repéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/esperance-vie-quebec-et-pays>.

(R05) pour les organismes œuvrant sur le terrain, la COVID-19 a poussé le gouvernement à revoir sa stratégie. Le budget du Québec prévoit en effet un financement de 10 millions de dollars par an pour le PSOC pour la période de 2021-2022 à 2025-2026⁸. Ce montant représente environ 1,3% du budget total du PSOC de l'année 2021-2022, qui est de 777 millions de dollars. Considérant l'objectif de 370 M\$ demandé dans le cadre de la campagne « CA\$\$\$H, Communautaire autonome en santé et services sociaux, Haussez le financement⁹ » on peut comprendre la déception des acteurs du secteur communautaire.¹⁰

Certaines organisations, dont plusieurs ont été rencontrées dans le cadre de cette recherche, ont exprimé des préoccupations concernant le financement insuffisant pour les organismes communautaires, mais aussi pour les services et des programmes directs destinés aux personnes âgées au Québec. Une illustration régulièrement mise en avant lors des entrevues concerne la réduction des budgets des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou encore les coupures dans les programmes de soins à domicile. La plus grosse vague de réduction des subventions québécoises dans les CHSLD ces dernières années a eu lieu en 2019-2020, avec une diminution de 1,2% du budget¹¹ : entraînant des compressions de personnel et des fermetures de lits. Ironie du sort, la pandémie de la Covid-19 a frappé peu de temps après. Cette baisse est une préoccupation constante pour les acteurs interrogés, car cela « signifie une diminution de l'offre, de la quantité, et de la qualité des services de soutien pour les aînés-es, et donc des impacts négatifs en bout ligne sur leur qualité de vie. Par ailleurs, cela peut aussi impliquer un stress important pour les proches aidants et les organismes philanthropiques déjà débordés » (R04).

1.2 Un système philanthropique à part et sans leader

Comme nous l'avons vu précédemment, le gouvernement (quel que soit le pallier gouvernemental) est l'acteur principal de soutien auprès des personnes âgées. L'action de l'État est complétée par les interventions réalisées par des organismes de la société civile, dont des fondations subventionnaires, et des entreprises privées. Autour de la cause aînée s'est structuré un champ d'intervention caractérisé par des relations d'interdépendance entre les acteurs concernés et par des logiques complémentaires ou de suppléance d'actions.

La complémentarité ou la suppléance peuvent s'expliquer de plusieurs facteurs. Une des raisons relevée le plus fréquemment dans les entrevues que nous avons réalisées se rapporte à des valeurs personnelles

8 <https://cosme.ca/ou-ira-la-hausse-des-credits-en-sante-mentale-en-2021-2022/>

9 En octobre 2017, a été lancée une campagne appelée CA\$\$\$H dans le but d'améliorer le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Québec, pour plus de 3 000 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS. Les demandes de la campagne comprennent une augmentation des financements pour les groupes communautaires en santé et services sociaux, évaluée à au moins 370 millions de dollars par an pour répondre aux besoins des groupes. Les subventions devraient également être indexées sur la base de l'augmentation des coûts de fonctionnement des groupes, et une équité dans le financement et le traitement des groupes doit être établie. <https://trpocb.org/campagnecassh/>.

10 <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/budget-2022-2023-seulement-37-1-m-de-plus-pour-3000-groupes-communautaires-en-sante-et-services-sociaux-une-reponse-offensante-face-au-soutien-qu-ils-apportent-a-la-population-842876328.html>

11 Selon le rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour l'exercice financier 2019-2020 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002682/>.

et à des convictions personnelles. Les directeurs et directrices de fondations philanthropiques seraient plus enclins-es à soutenir des projets qui ne sont pas considérés comme prioritaires par les pouvoirs publics, mais qui répondent à des besoins spécifiques identifiés par la communauté des aînés-es. Cette action à la marge, bien qu'importante, n'est pas nécessairement considérée à sa juste valeur par les pouvoirs publics. Au fil des ans, des fondations ont développé une expertise réelle et appréciée dans de nombreux domaines (alimentation, habitation, insertion, etc.). En fonction des virages politiques du Québec (cf. Rapport phase I), des fondations ont été appelées à jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités, des infrastructures et des expertises liées à la cause aînée à partir d'investissements variés et continus.

Aussi, le système philanthropique québécois, pour les personnes âgées, est caractérisé par une fragmentation des actions et un manque de leadership. Contrairement au trio État/société civile/entreprises privées, il n'existe pas une structure centralisée de financement ou de coordination des initiatives philanthropiques liées aux aînés-es au Québec¹². Cette absence de coordination peut parfois entraîner une confusion et une inefficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. En effet, il existe plusieurs organisations et fondations qui travaillent pour les personnes âgées, mais leurs actions et leurs approches peuvent varier considérablement en fonction de leurs objectifs, de leur portée géographique et de leurs ressources financières et humaines. De plus, ces fondations peuvent avoir des priorités différentes, ce qui peut rendre difficile la définition d'une vision commune pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées au Québec. Le manque de leadership clairement identifié peut également poser un défi pour l'élaboration d'une stratégie cohérente et efficace. Sans un leader clairement défini, il peut être difficile de rassembler les différentes parties prenantes autour d'une vision commune et d'assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués dans les initiatives philanthropiques.

Cependant, malgré ces défis, le système philanthropique québécois pour les aînés-es reste une source importante de financement pour les initiatives liées aux personnes âgées et peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de leur qualité de vie. L'efficacité de ce système pourrait être améliorée par une coordination accrue entre les différents acteurs et une meilleure définition d'une vision commune pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées au Québec.

1.3. Peu de fondations agissent actuellement pour la cause aînée au Québec

Sur les 16 000 fondations québécoises, qu'elles soient publiques ou privées, une poignée est réellement spécialisée dans le soutien aux aînés-es. Dans notre étude nous avons pu relever une vingtaine de fondations publiques et privées qui sont précisément orientées vers la communauté des personnes âgées, notamment : *la Fondation Berthiaume Du Tremblay (publique)*, *George Hogg Family Foundation (privée)*, *la Fondation François Bourgeois (privée)*, *Fondation J-L Lévesque (privée)*, *la Fondation des CHSLD Pierre-De Saurel (publique)*, *la Fondation des Centres d'hébergement Vieux-Longueuil (publique)*, *Mission inclusion (publique)*, *la Fondation Carmand Normand (privée)*, *la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable (publique)*, *la fondation Luc Maurice (privée)*, *Centraide du Grand-Montréal (publique)*, et *la Fondation Mirella et Lino Saputo (privée)*, *la fondation oubliée pour un instant (publique)*, etc.

12 La Fondation Trottier est un excellent exemple de leadership dans le domaine de la philanthropie environnementale et des changements climatiques par son travail de mobilisation et de rassemblement de divers acteurs du milieu de la philanthropie environnementale au Québec.

Ci-dessous un tableau des quelques fondations spécialisées au Québec ainsi qu'un bref descriptif.

Tableau 1 : Exemples de fondations spécialisées au Québec sur la cause ainée

Fondation	Type	Descriptif
Fondation Mirella et Lino Saputo	Privée	Elle se concentre sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés-es vulnérables, y compris ceux qui ont des troubles cognitifs, en offrant du soutien financier aux organismes ayant des programmes et services pour les personnes aînées.
Fondation Lucie et André Chagnon	Privée	Elle travaille à améliorer les conditions de vie des enfants et des familles, mais elle accorde des fonds pour soutenir la proche aidance.
Fondation de l'Hôpital général de Montréal	Publique	Elle a pour objectif de soutenir financièrement l'Hôpital général de Montréal, qui offre des soins de santé, y compris pour les personnes aînées. Bien que la Fondation ne soit pas spécifiquement axée sur les aînés, elle contribue indirectement à améliorer la qualité des soins de santé pour tous les patients-es, et donc aussi les aînés-es.
Fondation de l'Hôpital général juif	Publique	Elle a pour mission de recueillir des fonds pour soutenir les soins de santé, la recherche médicale et l'enseignement à l'Hôpital général juif de Montréal. Bien que la fondation ne soit pas spécifiquement dédiée aux aînés-es, elle soutient divers programmes de soins de santé pour les patients âgés, tels que les soins palliatifs et les soins de longue durée ¹³ .
Fondation Jacques et Michel Auger	Privée	Elle a pour mission de soutenir des projets de recherche, de formation et de sensibilisation en matière de santé mentale et de mieux-être. Bien que la fondation n'ait pas de lien direct avec les aînés-es, certains projets qu'elle soutient sont liés à des enjeux de santé mentale et de mieux-être des aînés-es.
Centraide du Grand Montréal	Publique	Elle a pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables de la région de Montréal. Son action couvre plusieurs domaines, dont la santé mentale, la pauvreté, l'itinérance, l'isolement social, l'éducation, etc ¹⁴ .
Fondation Berthiaume Du Tremblay	Privée	Elle a pour mission de contribuer « au bien vieillir au Québec ». Pour cela, elle s'engage dans deux programmes majeurs le Quartier des générations et Présages.
George Hogg Family Foundation	Privée	Elle soutient financièrement des organisations caritatives dans plusieurs domaines, notamment la santé, l'éducation et la culture.
Fondation Luc Maurice	Privée	Elle soutient le « mieux-vieillir » des personnes aînées au travers des projets liés à la santé, la socialisation et la valorisation des savoirs des aînés-es.
Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable	Publique	Elle a pour but de soutenir financièrement le CLSC et le CHSLD de l'Érable, situés dans la région de Chaudière-Appalaches, dans le but d'améliorer les soins et les services offerts aux usagers, des aînés-es ¹⁵ .
Fondation Oublie pour un instant	Publique	La Fondation Oublie Pour Un Instant, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario (Canada), est enregistrée au niveau fédéral et provincial, au Québec et en Ontario. Elle a pour but de sensibiliser les établissements de santé à l'importance d'intégrer la nature à l'intérieur de leurs locaux.

Dans le cas des fondations privées recensées, beaucoup sont concernées par le logement, la santé ou la pauvreté, le handicap (physique ou mental) des personnes aînées. Certaines fondations privées soutiennent leurs propres programmes pour répondre à un enjeu précis à titre innovateur. Elles

13 Il en va de même pour la majorité des fondations hospitalières.

14 Il en va de même pour l'ensemble des Centraide qu Québec.

15 Il en va de même pour toutes les fondations des CHSLD.

sont opérationnelles. C'est le cas pour la Fondation Berthiaume du Tremblay qui est engagée dans le développement d'un projet immobilier de logements abordables et de services pour les personnes âgées ainsi que de logements pour les familles et les jeunes. Le projet comprend également des espaces communautaires pour favoriser les interactions intergénérationnelles et créer un sentiment de communauté¹⁶.

Dans le cas des fondations publiques, l'approche est plus holistique que les fondations privées et l'échantillon est beaucoup plus varié, car on retrouve aussi des fondations communautaires ou des fondations parallèles¹⁷ (à des hôpitaux ou des services de soin de santé longue durée). Concernant les fondations communautaires, tel que Centraide du Grand Montréal, elles semblent mettre tout en œuvre pour rejoindre les plus vulnérables de la société (les plus pauvres ou isolés socialement). Pour cela, ces fondations passent par l'intermédiaire des œuvres de bienfaisance de proximité (les Petits Frères, par exemple) pour rejoindre leur cible. Concernant les fondations parallèles directement liées à des CHLSD ou des hôpitaux, la mission philanthropique est un prolongement direct de leurs activités principales (loger et/ou soigner) auprès de leurs propres clients. C'est notamment le cas de la Fondation de l'Hôpital général juif (HGJ) qui soutient le programme HELP (Programme de vie pour les aînés) qui s'adresse directement à des aînés-es hospitalisés-es à l'HGJ. Le critère d'inclusion est uniquement lié à leur clientèle : des aînés-es clients des services de l'organisme parallèles quel que soit leur niveau de vulnérabilité.

1.4 Des bénéficiaires diversifiés et sans voix

Au Québec, les aînés sont généralement considérés comme les personnes âgées de 65 ans et plus. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec en 2021, cette tranche d'âge représente environ 20% de la population québécoise. Malgré cette portion importante de la population, nous oublions souvent son importance, car elle a moins de voix que d'autres groupes.

- « Les aînés-es forment une communauté discrète » (R05).
- « Les aînés-es ne sont pas un groupe soudé qui revendique haut et fort. Au contraire, ils sont discrets. C'est à nous [œuvre de bienfaisance] de porter leur voix. » (R02)

Les bénéficiaires sont au cœur des activités menées par tous les acteurs de l'écosystème et sont pourtant souvent exclus des tables de discussion.

« Les tables de discussion et/ou de concertation se concentrent sur la lutte à la pauvreté. En terme de soutien aux personnes âgées on doit surtout parler de luttes contre les inégalités, les Vulnérabilités, l'amélioration de qualité de vie, de la dignité... » (R08)

Cette vision stéréotypée accentue la marginalisation et l'exclusion des aînés-es certaines sphères de la société, notamment dans les discussions les concernant. Ils sont également exclus des médias, et donc d'un canal de visibilité qui les dépeint souvent des personnes fragiles, dépendantes, vulnérables et

16 Information donnée lors des entrevues et disponible sur le site web de la fondation.

17 Une fondation est qualifiée de «parallèle» lorsqu'elle est affiliée à une organisation à but non lucratif et qu'elle se consacre principalement à financer cette organisation. Un exemple courant de ce type de fondation est celle qui accompagne souvent de grandes institutions telles que les universités et les hôpitaux. (Zúñiga-Salas et Turbide, 2017)

couteuses sans réelle nuance. Pourtant, la notion de personne aînée dépend du type d'âge auquel on se réfère, et les classifications par âge se sont diversifiées au fil des ans. Selon Simard (2006), le cours de la vie peut être divisé en quatre étapes, dont les deux dernières correspondent au vieillissement et incluent le troisième et le quatrième âge. Cette dernière catégorie comprend les individus âgés de 75 ans et plus, qui sont souvent confrontés à des problèmes physiques ou intellectuels limitants, ainsi qu'à une autonomie réduite.

Desjardins et Légaré (1984) proposent de mesurer l'âge non pas en termes d'années déjà écoulées, mais plutôt en termes d'années restantes à vivre. Cette approche peut avoir des implications négatives pour la communauté des personnes aînées et leur inclusion dans la société. En les définissant principalement en fonction de leur durée de vie prévue plutôt que de leur expérience de vie actuelle, cela peut conduire à une stigmatisation et à une discrimination accrue à l'encontre des personnes aînées-es qui peuvent être perçues comme ayant une valeur sociale et économique moindre si leur durée de vie restante est considérée comme étant faible. Déjà que l'approche par projet dans le secteur philanthropique n'est pas aidant pour les personnes aînées, cette vision de Desjardins et Légaré accentue encore un peu le temps réduit pour bénéficier des projets philanthropiques. Cela pourrait conduire à une réduction des fonds alloués aux projets philanthropiques pour les personnes aînées, ou à une concentration de ces fonds sur des projets à court terme plutôt que sur des projets à long terme.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est qu'il est difficile de définir une communauté de personnes si hétérogène, et que le premier réflexe est de sursimplifier un phénomène complexe : par exemple la compréhension du soin des maladies chroniques chez les aînées-es qui représente un coût élevé pour la société. Près de 17 % des individus de 25-29 ans ont au moins une maladie chronique contre 90 % chez les 85 ans et plus¹⁸. Toutefois, ces maladies chroniques prennent souvent racine bien avant l'âge de 65 ans, il est donc important de les détecter plus tôt. Il ne s'agit plus de placer des gens dans une case d'âge, mais bien d'accompagner le vieillissement.

En ce qui concerne les projets philanthropiques, les personnes aînées sont souvent très engagées et font preuve d'une grande générosité financière et de bénévolat, et pas uniquement aux causes qui les concernent directement (Grant-Poitras et Alalouf-Hall, 2021). Selon une étude menée par Imagine Canada en 2013, la santé et la recherche médicale étaient les causes les plus populaires auprès des donateurs et donatrices canadiens-nes âgés-es de 65 ans et plus, suivies de l'éducation, des arts et de la culture, puis de l'environnement. Par ailleurs, selon une étude menée par Statistics Canada, les Canadiens-nes âgés-es de 65 ans et plus ont donné en moyenne 2 600 \$ à des organismes de bienfaisance en 2018, soit plus de deux fois le montant donné par les quadragénaires¹⁹. Cette tendance est la même concernant le bénévolat, évidemment le fait d'être à la retraite facilite l'accessibilité à des activités bénévoles. Toujours selon Statistique Canada, en 2018, les Canadiens-nes âgés-es de 65 ans et plus ont donné en moyenne 214 heures de bénévolat, soit le double de la moyenne de la population générale. Cependant, la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence leur vulnérabilité face à la maladie, ce qui a eu un impact négatif sur les organismes de bienfaisance qui ont perdu leurs ressources humaines aînées et ont vu augmenter le nombre de bénéficiaires des services pourtant presque à l'arrêt pendant un certain temps.

18 https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2577_prevalence_multimorbidite_quebec_2016_2017.pdf

19 <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013001>

Il est donc crucial de considérer l'âge dans un contexte plus large et inclusif. Certaines personnes âgées peuvent être vulnérables dès l'âge de 60 ans, tandis que d'autres sont très actives à un âge plus avancé. Reconnaître cette diversité au sein de la communauté des aînés-es peut aider à répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe de manière adaptée et équitable. En effet, les personnes âgées peuvent apporter une contribution précieuse à la société en raison de leur propension à s'engager dans les associations et les affaires locales, ainsi que de leur rôle familial. Dans un autre registre, certaines recherches (Kayser, 1997 ; Gauthier, 2004) ont montré que les personnes âgées-s sont un atout pour la société, en particulier dans les milieux ruraux en déclin, mais aussi plus généralement parce qu'elles paient des impôts et des taxes et ne sont donc pas un fardeau pour l'État. Par ailleurs, il est démontré que depuis 2012, les jeunes entrant sur le marché du travail ne sont pas en nombre suffisant pour remplacer les baby-boomers qui partent à la retraite²⁰. Il était déjà prévu que le Québec rencontre une pénurie de main-d'œuvre à cette époque, le Conference Board du Canada, avait prévu que le Québec connaîtrait une pénurie 292 000 emplois pour 2025²¹. Cette prévision semble se faire puisqu'au troisième trimestre de 2022, il y avait déjà 230 000 emplois vacants au Québec²². Il est alors essentiel pour le gouvernement de garantir une relève de main-d'œuvre qualifiée suite au départ des aînés-es et de leur permettre de transmettre leurs connaissances aux générations suivantes.

Que les personnes âgées soient considérées comme un frein ou un moteur économique pour la société n'empêche pas que cette posture utilitariste peut mener à leur exploitation et à leur exclusion. Par exemple, les personnes âgées peuvent être amenées à travailler plus longtemps sans garantie de conditions de travail équitables ou à devenir des cibles de marketing agressif qui exploitent leur vulnérabilité ou leur isolement (Antoine, 2003).

« Les « vieux » constituent un marché – des marchés – important que le marketing des produits et services ne manque pas d'abord d'observer et d'analyser, puis de tenter de séduire. Ils sont très sollicités. Ils le seront de plus en plus. Nous avons déjà cité quelques grands marchés qui les concernent tout spécialement : l'alimentation et la santé, les voyages et les télécommunications, le logement et l'équipement du foyer. Ce sont en réalité tous les secteurs qui les concernent et qui doivent trouver comment les approcher : les banques et assurances, l'habillement, la culture et les loisirs (ce sont de gros consommateurs de télévision), l'automobile et les transports, etc. » (Antoine, 2003, p. 289)

Dès lors, repenser l'âge légal des aînés-es est-il une solution ou un problème ? Faut-il repousser l'âge légal des aînés-es au-delà de 65 ans ou, au contraire réduire, l'âge à 60 ans ou même 50 ans ? Nous pensons que la limite d'âge ne représente pas une solution miracle. Il importe plutôt de reconnaître avant tout les aînés-es comme des êtres humains ayant des besoins, des aspirations et des droits, et non à la façon d'une simple ressource économique au service du marché. À l'image des enfants depuis au moins le début du 20^e siècle, il est important de reconnaître la dignité intrinsèque de chaque personne, quel que soit son âge ou sa condition, et de voir dans chaque individu un être doté d'une valeur en soi, plutôt que comme un simple moyen d'atteindre des objectifs économiques, politiques ou sociaux.

20 <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5149-MSSS.pdf>

21 THE CONFERENCE BOARD OF CANADA, Sabrina Browarski, Du baby-boom au déficit de main-d'œuvre : Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec, Ottawa, décembre R2007, [En ligne]. [<http://www.conferenceboard.ca/documents.asp?rnext=2357>]

22 <https://www.journaldequebec.com/2023/02/09/labsenteisme-nouveau-grand-facteur>

2.0. La cause des personnes âgées en général

La cause des personnes âgées est devenue un enjeu de plus en plus préoccupant dans nos sociétés. Avec le vieillissement de la population canadienne et un retour de l'appauvrissement des personnes âgées, il est essentiel de s'engager activement pour assurer le bien-être, la dignité et la qualité de vie de ces personnes. Dans cette section, nous explorerons les différents aspects de la cause des personnes âgées, en mettant l'accent sur les engagements prioritaires pour les fondations philanthropiques.

2.1. Les motifs d'engagements de fondations philanthropiques pour la cause âgée

Chaque fondation philanthropique a sa propre mission, ses valeurs et ses priorités. Cela signifie que les engagements de ces fondations varient en fonction de ces éléments. Cependant, il est important de noter que la qualité de vie des personnes âgées est un sujet d'intérêt commun pour de nombreuses fondations philanthropiques. Certaines fondations philanthropiques se concentrent sur l'amélioration du bien-être des personnes âgées, en finançant des projets qui visent à améliorer leur santé physique et mentale, leur accès aux soins de santé et leur qualité de vie en général. D'autres fondations philanthropiques se concentrent plus sur la promotion et la reconnaissance des personnes âgées dans la société, en finançant des projets qui visent à combattre la stigmatisation et la discrimination liées à l'âge, à promouvoir l'inclusion sociale et à encourager la participation active des aînés-es dans la société.

2.1.1. Améliorer le bien-être des personnes âgées

De nombreuses fondations philanthropiques au Québec considèrent l'amélioration du bien-être des personnes âgées comme une priorité et soutiennent des projets pour y parvenir. Il est vrai que la responsabilité première de fournir des soins de santé aux citoyens incombe à l'État. Cependant, le financement de ces soins peut être limité par des contraintes budgétaires ou politiques. Les fondations québécoises, se concentrent sur des domaines spécifiques ou des populations particulières et fournissent des fonds supplémentaires pour soutenir des projets qui pourraient ne pas être financés ou sous-financés par les services publics.

Ainsi, certaines de ces fondations se concentrent sur le financement de projets visant à améliorer la santé physique et mentale des aînés-es. Ces projets peuvent inclure des programmes de prévention, de dépistage et de traitement de maladies liées à l'âge, tels que la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson. Ce sont principalement des fondations orientées vers le biomédical. Elles travaillent principalement avec des médecins et autres professionnels de la santé ou de la recherche médicale. En complétant le financement public, elles « augmentent le nombre d'acteurs qui cherchent des solutions utiles maintenant » (R05). Les fondations endossent un rôle clé dans le développement de nouveaux traitements et de nouveaux programmes de prévention.

Ces fondations philanthropiques peuvent également financer des projets pour améliorer l'accessibilité des soins de santé pour les personnes âgées, en particulier celles qui sont en situation de vulnérabilité ou qui ont des besoins spécifiques, tels que des projets pour améliorer l'accessibilité aux services de transport en commun ou encore la création de maisons de soins de longue durée ou de résidences. Des projets peuvent également être mis en place pour améliorer le bien-être mental des personnes âgées, en offrant des programmes de soutien et « d'évasion de l'esprit » pour les aînés-es qui pourraient souffrir de

dépression ou d'anxiété, ou en créant des espaces de socialisation. La fondation Oublie pour un instant s'est donné cette mission en Ontario et au Québec en finançant des murs végétaux ou d'autres espaces verts qui permettent d'« amener l'extérieur à l'intérieur pour ceux qui ne sortent peu ou plus²³».

2.1.2. La promotion de la dignité et de la reconnaissance des personnes âgées dans la société

Les fondations philanthropiques québécoises financent aussi des projets visant à améliorer l'inclusion sociale des aînés-es dans la communauté. Cela passe par la promotion de la culture et des loisirs par la mise en place de services de transport adapté, de programmes de bénévolat et de mentorat, ainsi que par le soutien aux initiatives visant à favoriser la participation des aînés-es dans la vie publique. Les fondations au Québec qui financent ce type de projets sont notamment la Fondation J.A. DeSève et la Fondation Mirella et Lino Saputo.

Par exemple, la Fondation Mirella et Lino Saputo est partenaire depuis 2019 d'une initiative du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent intitulé « Bien vieillir chez soi »²⁴ visant à favoriser le maintien à domicile des personnes aînés-es au travers 8 projets :

- L'adaptation des domiciles par l'ajout d'équipements visant à soutenir l'autonomie et à favoriser la sécurité des personnes avec des incapacités physiques permanentes ou temporaires.
- « Menus travaux » qui regroupe un ensemble d'actions qui permettent de garder un logis fonctionnel et sécuritaire au fil des années.
- Le service de transport adapté.
- Résidences innovantes (RIA) qui cherche à concevoir et à implanter, un modèle de résidence innovante pour personnes aînées en perte d'autonomie à Sayabec.
- La paramédecine communautaire qui consiste à mettre en place une collaboration étroite entre les différents services sociaux de la région et les entreprises ambulancières.
- La plateforme web de répit pour les proches aidants-es dont le but est de faciliter l'accès des personnes proches aidantes à des services d'aide.
- « Communauté tissée serrée pour du répit flexible » implique notamment des étudiants et étudiantes dans le domaine de la santé et des services sociaux via des heures d'engagement bénévole ou de stage.
- « VESTA » souhaite mettre à disposition un camion équipé pour les intervenants et intervenantes des soins intensifs à domicile (SIAD)

La Fondation Mirella et Lino Saputo s'est engagée à hauteur de 3,5 millions de dollars d'ici 2026 pour soutenir ce projet.

23 Donnée d'entrevue, pas de code pour ne pas dévoiler les autres prises de paroles dans le document.

24 <https://vieillirchezsoi-bsl.org/demarche-regionale/presentation.html>

2.2. Engagements prioritaires communs de tous les acteurs

Ces engagements prioritaires sont partagés par les gouvernements, des organisations communautaires, les associations d'aînés-es, des entreprises et les bénévoles qui s'impliquent pour améliorer la qualité de vie des aînés-es au Québec.

2.2.1. Entente sacrée : le maintien à domicile

Le maintien à domicile des aînés-es est une alternative aux soins en institution qui permet aux aînés-es de rester chez eux et de vivre de manière autonome le plus longtemps possible. Les services de soins à domicile,²⁵ de soutien à domicile,²⁶ les technologies de soutien à domicile²⁷ et les programmes communautaires²⁸ sont mis en place pour aider les personnes âgées à vivre de manière autonome chez eux. Cependant, bien que tous les acteurs soient favorables (avec des nuances sur la faisabilité pour les plus vulnérables), le financement de ces programmes est un enjeu important et les priorités de réforme des différents acteurs pour le développement des soins à domicile et de proximité diffèrent. Les gouvernements sont préoccupés par l'efficacité et le contrôle des coûts, tandis que les fondations se concentrent davantage sur l'expansion de la capacité des services.

Un autre enjeu est encore une fois l'hétérogénéité de la communauté des aînés-es. Tous ne sont pas propriétaires et confortables financièrement pour faire face à l'augmentation du coût de la ville dans les grandes villes. La gentrification expulse certaines familles de territoires auparavant abordables (revenus modestes, nouveaux arrivants, etc.), mais les aînés-es sont eux aussi confrontés-es à ces enjeux. Selon la FADOQ (2013), un coût de la vie plus élevée de 6,8% en 2023 par rapport à 2022²⁹, des loyers qui explosent en ville comme en région³⁰ et des revenus provenant des régimes privés, ou pensions publiques qui sont plus précaires que par le passé viennent remettre en doute la faisabilité en l'état actuel de cette approche plébiscitée par tous les acteurs.

Le maintien à domicile des aînés-es présente de nombreux avantages, notamment en leur permettant

25 Ils font référence à des prestations de santé et d'assistance destinées aux personnes ayant besoin d'aide pour effectuer leurs activités quotidiennes en raison de problèmes de santé ou de mobilité. Ces services sont dispensés à domicile par des professionnels de la santé tels que des infirmiers, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux, etc. Les soins à domicile englobent une gamme variée de soins tels que les soins de plaies, les injections, les soins palliatifs, etc. Les patients et leurs familles optent souvent pour les services de soins à domicile car ils permettent aux patients de recevoir des soins dans un environnement familial tout en évitant les coûts et les inconvénients liés aux soins hospitaliers ou institutionnels.

26 Ces services sont offerts par des travailleurs sociaux, des proches aidants-es, des bénévoles et des prestataires de services. Ils peuvent fournir des services tels que la préparation des repas, les achats, l'entretien ménager, l'aide à la mobilité

27 Les technologies de soutien à domicile, telles que les dispositifs d'alerte médicale, les systèmes de surveillance à distance, les dispositifs d'assistance à la marche, etc., peuvent aider les aînés-es à vivre de manière autonome chez eux.

28 Les programmes communautaires, tels que les clubs sociaux, les centres communautaires, les groupes de soutien, etc., tout ce qui permet de rester à une personne de rester engagée dans la société.

29 <https://www.journaldemontreal.com/2023/01/17/la-pire-inflation-en-40-ans-va-laisser-des-traces>

30 <https://www.ledevoir.com/depeches/727257/la-flambee-des-prix-des-loyers-s-accelere-au-quebec-les-regions-plus-touchees>

de rester chez eux et de vivre de manière autonome, en évitant ou en retardant les soins en institution, en prévenant les hospitalisations, en soutenant les aidants naturels et en favorisant l'inclusion sociale. Cependant, il peut également présenter des désavantages tels que le risque d'isolement social si les acteurs œuvrant pour les aînés confondent « soins à domicile et soutien de proximité » et « maintien à domicile » et les coûts élevés pour des cas complexes.

2.2.2. Mieux cerner et renommer la cause : l'ainesse ou le « bien vieillir » ?

Si la « cause des aînés-es » est très commune dans les discours, elle ne semble pas faire l'unanimité auprès des acteurs interrogés qui mettent en avant le « risque d'un concept parapluie fourre-tout qui vient faire le lit de l'âgisme systémique ». Cette observation sur l'absence de narratif clair et rassembleur des enjeux du vieillissement avait déjà été présentée lors de la phase exploratoire de recherche menée au PhiLab en 2020 (Aînés-es et philanthropie, 2020).

« Il y a urgence à définir la cause clairement. Le fait d'être jeune ou vieux n'est pas suffisant. On retrouve les aînés-es dans la lutte à la pauvreté, la santé, le besoin de logement, etc. Cette cause est tellement transversale qu'elle en devient invisible, oubliée, mal connue. » (R01)

« L'importance n'est pas de donner un âge précis, mais de comprendre que vieillir concerne tout le monde et c'est encore plus fort au moment où il y a une vulnérabilité, financière, médicale. Dans ce cas, je préfère qu'on parle alors « d'aînés-es vulnérables ». Le gros du travail est là : répondre à une vulnérabilité pour l'aîné-e ou son entourage. » (R05)

Au Québec, l'expression « vieillissement actif », qui est définie par l'OMS comme « le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse » (OMS, 2002, p.12), est devenue courante depuis quelques années. L'intégration de cette notion dans la société québécoise s'est fait via diverses actions gouvernementales, telles que les consultations publiques sur les conditions de vie des personnes aînées en 2007³¹, la diffusion d'un guide pour promouvoir le vieillissement actif en 2009³² issu de la création du programme d'infrastructure « Municipalités amies des Aînés-es » en 2007. Bien que la notion soit relayée dans les médias, cela ne reflète pas complètement la diversité des projets et programmes soutenus par les fondations, les organisations à but non lucratif, les œuvres de bienfaisance et les entreprises d'économie sociale. En effet, se concentrer principalement sur la santé en matière de vieillissement n'est pas suffisant, car cela ne reflète pas pleinement la complexité de ce processus. Cependant, la prise de conscience des limites d'une politique strictement médicale/santé a ouvert la voie à une approche plus sociale et plus préventive du vieillissement (Hummel, et al. 2014; Guillemard et Viriot Durandal, 2015; Viriot Durandal, & Raymond, 2015) ou durable (Lak et al., 2020).

- Dans le premier cas, l'approche préventive consiste à prendre compte de la période amont de la dépendance et donc par opposition s'intéresser à la notion de « fragilité » des personnes aînées. Cette approche est moins cloisonnée, moins statique et accentue l'effet de processus linéaire (Guillemard, Viriot-Durandal, 2015). Dans cet ordre d'idée, pour Hummel et al. (2014) mettent en avant l'importance du glissement sémantique de « vieillesse » à « vieillissement »

31 https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire_personnes_agees_consultation_2007.pdf

32 <https://madaquebec.com/wp-content/uploads/2018/09/guideMADA-favoriser-le-vieillissement-actif-1.pdf>

pour accompagner cette tendance.

- Dans le second cas, Lak et al. (2020) ont travaillé sur la durabilité en indiquant que le « vieillissement actif » tel qu'indiqué par l'OMS est un terme qui nécessite une approche écologique pour être compris dans toute sa complexité (Lak et al., 2020). En d'autres termes, les chercheurs mettent en évidence l'importance de l'environnement dans lequel vivent les personnes âgées et l'impact de cet environnement sur leur bien-être. Il s'agit alors d'avoir une vision holistique de l'environnement physique, social et économique.

Dans les deux cas évoqués, il est nécessaire de briser les barrières et de favoriser un processus de vieillissement dans un environnement qualitatif et adapté, tout en tenant compte des besoins spécifiques liés à la dépendance et à la vulnérabilité. En effet, lorsque les personnes âgées sont confinées aux aspects santé ou médicaux, leur définition est formatée à la dépendance et à la relation d'assistance qui est gérée par les professionnels-les eux-mêmes. Cela entraîne souvent un déséquilibre du pouvoir et une action centrée sur la satisfaction des besoins gérontologiques dont les représentants sont plus visibles sur la scène médiatique que d'autres acteurs.

Selon certains auteurs et une grande partie des personnes interrogées, le concept de « bien vieillir » est considéré comme plus inclusif que celui d'« aînés-es ». À l'image de son concept cousin « bien vivre », le terme met l'accent sur les actions et les habitudes des individus. Dans le cas du bien vieillir, il s'agit des actions préventives à adopter pour maintenir sa santé et son autonomie tout au long de son vieillissement (Crignon-de Oliveira, 2020), plutôt que de se concentrer sur l'âge ou la catégorisation d'une personne.

« On devrait penser intergénérationnel avec la cause du bien vieillir qui souligne un processus inclusif qui n'est pas coïncé dans une limite d'âge. On comprend à la fois la nécessité, les bases fondamentales et le côté positif plus confortable du « bien » vieillir. Penser la cause en bien vieillir ça comprend tous les stades du vieillissement, tous les besoins et toutes les vulnérabilités. Personne n'est mis de côté, tout le monde vieillit en même temps. Les « aînés-es » ça fait « les autres », pas moi qui est jeune. Les « retraités » c'est ceux qui ne sont plus dans le coup, qui sont en « retrait » dans la société. Le bien vieillir est inclusif, il fait le pont entre les générations. Les aînés ne sont plus en retrait, mais au cœur de la communauté comme les autres stades de la vie. » (R03)

Cependant, dans la littérature le bien vieillir est une nouvelle fois principalement lié à des aspects de santé (Gangbè et Ducharme, 2006) et les sciences biomédicales. Il est possible de comparer un meilleur vieillissement d'un vieillissement moins bon ou simplement normal via le nombre de maladies et/ou leurs gravités ainsi que l'état physique et cognitif d'un individu. Cependant, il y a malgré tout une nouveauté avec l'ajout de facteurs issus des sciences humaines tels que le degré d'activité dans la société : la participation sociale qui inclut des aspects relationnels. Dans la littérature, il n'existe pas de consensus quant à la définition du concept de participation sociale (Raymond et al. 2016). Elle peut prendre plusieurs formes, allant de l'accomplissement des habitudes de vie quotidienne aux liens sociaux et familiaux, jusqu'à l'engagement formel dans des organisations et mouvements sociaux.

C'est donc très large, mais est lié au dynamisme et à la proactivité des individus. Raymond et al. (2016, p. 7) propose de synthétiser la participation en six activités :

« (a) faire une activité dans le but de se préparer à une rencontre avec d'autres personnes; (b)

être en contact avec d'autres, (c) interagir avec d'autres personnes sans participer à une activité spécifique, (d) participer à une activité avec d'autres personnes, (e) aider une autre personne et (f) contribuer à la communauté ».

Malgré ces efforts d'inclusion des aspects sociaux pour comprendre ce phénomène, le bien vieillir est critiquable, car il augmente aussi considérablement la responsabilité d'une personne concernant sa condition physique, cognitive et sociale. Le bien vieillir tel qu'il est présenté participe aussi à dédouaner la société et l'État sur le sort des aînés-es qui pourraient être responsables d'avoir manqué leur vieillissement. C'est là où il y a une priorité sociétale afin de ne pas laisser l'entièreté du vieillissement des personnes à leur charge. Qu'est-ce que les acteurs peuvent-ils faire pour mettre en place des actions de prévention adaptées ?

Dans ce sens, la philanthropie, en s'orientant vers la promotion de la cause du « bien vieillir » plutôt que celle des « aînés-es », contribue à ce partage des réflexions, des actions et des responsabilités pour la création d'une société plus inclusive et respectueuse des aînés-es, en soutenant des projets qui concernent le processus de vieillissement qui commence dès l'enfance. Pour beaucoup d'acteurs issus des fondations interrogés dans le cadre de cette recherche, cela passe par le soutien de projet de sensibilisation et des projets intergénérationnels. Pour les œuvres interrogées, cela passe aussi par une meilleure visibilité et une plus grande participation des personnes aînées dans les programmes et activités. Selon les personnes interrogées, les personnes aînées doivent être impliquées dans la prise de décisions qui les concernent. Leurs opinions doivent être écoutées et prises en compte à tous les niveaux de la société et auprès de tous les acteurs de l'écosystème.

« La philanthropie ne peut pas tout résoudre. Toutefois elle peut prendre le rôle de leader des discussions le temps que l'État soit capable de reprendre sa place. Les organismes peuvent initier des groupes de discussion avec les aînés-es et y inviter l'État. Les fondations peuvent aider au financement de ces espaces, mais aussi aux sondages. Les fondations soutiennent la recherche souvent. Plus que les organismes communautaires qui sont déjà sur d'autres fronts. Elles peuvent donc financer des enquêtes et des sondages auprès des aînés-es pour connaître leurs opinions et leurs expériences. Cela peut aider à recueillir des données importantes qui peuvent être utilisées pour élaborer des politiques et des programmes adaptés. » (R05)

3.0. La subsidiarité

Dans cette section, nous allons, dans un premier temps, définir, à l'aide d'une courte recension d'écrits, ce que nous entendons par subsidiarité et établir les liens qui existent entre cette notion et le secteur philanthropique. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur l'enjeu du soutien philanthropique en relation avec le soutien public. Enfin, dans un troisième temps, nous puiserons des informations des entretiens conduits auprès de personnes du secteur philanthropique pour comprendre la façon dont la subsidiarité est perçue dans le monde philanthropique subventionnaire québécois.

3.1. Subsidiarité et philanthropie : que nous indique la littérature ?

Le principe de subsidiarité est un concept philosophique issu de réflexions menées initialement par Aristote puis reprises par différents penseurs tels que Thomas d'Aquin, Locke, Montesquieu et Tocqueville.

À sa plus simple expression, la subsidiarité est « *la règle générale selon laquelle tout ce que les individus, seuls ou en groupe, peuvent accomplir par eux-mêmes ne doit pas être transféré à l'échelon supérieur* » (Barroche, 2008, p. 778). À son expression complexifiée, correspondant plus à la situation rencontrée dans les sociétés humaines depuis des millénaires, la subsidiarité relève d'un équilibre, dans la répartition des pouvoirs, à établir entre différents échelons de structuration d'une société.

Dans une société complexe, comme l'était la société athénienne de la période antique, Aristote distinguait plusieurs échelons de socialité. Le premier relevait de l'individu. À ce niveau, il observait une capacité autarcique riche, mais limitée, au sens où l'être humain, étant un animal politique, a besoin d'autrui pour assurer son existence. Dès lors, il incombait à sa famille, à sa communauté d'appartenance, à son village où sa cité de suppléer des rôles et des fonctions essentiels à son bien-être sans qu'il perde, par et dans cette suppléance, son autonomie et sa liberté. Autonomie et hétéronomie sont considérées par Aristote comme des notions complémentaires et essentielles pour assurer non seulement un bien-vivre en société, mais aussi une capacité de développement croissante de ce bien-être (Delsol, Chantal, 2015, L'État subsidiaire, Paris, Éditions du Cerf).

La subsidiarité demande à être regardée du point de vue de chacune des unités ou des échelons du vivre ensemble. Concrètement, du point de vue individuel, chaque individu est appelé à définir et à agir en fonction de ce qui relève de son rôle, de ses fonctions, de ses responsabilités, de ses devoirs ou de ses obligations. Il ou elle doit aussi être en capacité de réagir à la façon dont les autres unités et échelons de socialité conçoivent ou interprètent leurs propre rôle, fonctions, responsabilités, devoirs ou obligations.

Il s'agit donc d'un concept fondamentalement relationnel dans la façon de gérer les espaces de pouvoir présents entre les parties prenantes d'un groupe primaire ou secondaire, d'une entreprise, d'une organisation, d'un mouvement social, d'un secteur d'intervention, des différents paliers de législation...

Tableau 2 : Les deux types de subsidiarité

Subsidiarité négative (le niveau supérieur n'intervient pas)	Subsidiarité positive	
	Structurelle ou Principe d'aide (le niveau supérieur intervient pour créer et maintenir les conditions pérennes de l'agir autonome du niveau inférieur)	Conjoncturelle ou Principe de suppléance (le niveau supérieur intervient de façon ponctuelle ou temporaire pour suppléer les manquements du niveau inférieur)
Corollaire du principe de bien commun (la liberté laissée à l'échelon inférieur doit être usée en vue du bien commun)	Corollaire du principe de solidarité (l'intervention structurelle ou conjoncturelle ne doit pas se faire dans un esprit d'assistanat, mais doit se faire pour le bien l'échelon inférieur)	

Source : Le principe de subsidiarité en entreprise : un leurre ? Bernard Guéry. Dans Revue de philosophie économique 2019/2 (Vol. 20), pages 69 à 103, Éditions Vrin, p. 79

Bernard Guéry (2019), dans la synthèse réalisée sur la subsidiarité en lien avec son application dans le management, présente deux formes de subsidiarité, dites négatives ou positives. Nous préférons parler de subsidiarité passive à la place de négative et active à la place de positive. L'intérêt de cette typologie relativement simple est de lier la notion de subsidiarité à deux autres notions : celle du commun pour la subsidiarité passive et celle de la solidarité pour la subsidiarité active.

« ... invoquer le principe de subsidiarité en masquant sa connexion au principe de bien commun colore le principe de subsidiarité d'une teinte libérale qui n'est pas d'abord dans l'esprit du principe de subsidiarité, de même que recourir au principe de subsidiarité en voilant son interdépendance avec le principe de solidarité fait verser le principe de subsidiarité dans le particularisme :

« Le principe de subsidiarité doit être étroitement relié au principe de solidarité et vice-versa, car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme, il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat qui humilie celui qui est dans le besoin » (Benoît XVI 2009, 58). (Guery, 2019, p. 78)

Ainsi, selon le principe de subsidiarité, la société est composée d'une multitude d'entités, d'unités, de groupes plus ou moins imbriqués les uns dans les autres ou chacun accomplit des tâches spécifiques tout en assurant ses propres besoins. Selon ce principe il existe une répartition éthique des pouvoirs d'agir afin de permettre une suppléance des responsabilités. Cette suppléance opère à partir de l'idée suivante. « Dans la subsidiarité telle qu'élaborée par la pensée chrétienne, l'échelon supérieur intervient si l'inférieur ne peut pas... [et] l'échelon supérieur intervient s'il peut mieux. (Ibid., p. 79). En fonction du respect d'une éthique du commun et de la solidarité, sont prises des décisions relatives à une juste, saine et décente répartition des modalités de gouvernance entre l'échelon de base, l'individu ou le citoyen, et les échelons les plus élevés : l'État-nation où des organisations internationales telles les Nations-Unies.

Subsidiarité et philanthropie

Le principe de subsidiarité est un concept important dans le domaine de la philanthropie et du secteur non lucratif. Plusieurs auteurs ont étudié le rôle de ces secteurs dans la promotion de la subsidiarité. Salamon (2003), a mis en évidence l'importance de la philanthropie et plus largement du secteur de bienfaisance dans le contexte de la subsidiarité. Salamon soulignait que ces secteurs peuvent compléter les actions de l'État et renforcer la subsidiarité en apportant des solutions adaptées aux besoins locaux. Selon Salamon, les organisations philanthropiques peuvent être des agents de changement efficaces en s'attaquant aux problèmes spécifiques qui nécessitent une intervention à petite échelle.

En adoptant une approche descendante, ces organisations peuvent répondre aux besoins uniques des communautés locales en offrant des services et des programmes ciblés. Ainsi, elles renforcent la subsidiarité en permettant aux acteurs locaux de prendre en charge leurs propres défis et de trouver des solutions adaptées à leur contexte spécifique. L'auteur insiste également sur la nécessité d'une collaboration entre l'État et les acteurs philanthropiques. Plutôt que de considérer ces secteurs comme des concurrents, Salamon proposait une approche complémentaire, dans laquelle ils travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Cette synergie permet d'optimiser les ressources et de maximiser l'impact des actions entreprises, renforçant ainsi la subsidiarité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Anheier (2005), s'est penché sur les modalités de gouvernance dans les organisations de la société civile et il a exploré les mécanismes qui garantissent leur transparence et leur légitimité. Anheier soutenait que les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales (ONG), les associations et les groupes communautaires, peuvent contribuer à renforcer la subsidiarité en comblant les lacunes laissées par l'État. Les organisations de la société civile pourraient agir comme des acteurs intermédiaires entre l'État et les individus, en offrant des services, en représentant les intérêts des communautés locales et en participant au processus de prise de décision. Elles pourraient selon l'auteur remplir des fonctions essentielles dans des domaines tels que l'action humanitaire (l'urgence), l'éducation, la protection de l'environnement et la promotion des droits de l'homme à condition de mettre en place des structures de gouvernance solides au sein des organisations de la société civile pour garantir leur transparence et leur légitimité.

Plus récemment, Joan Tronto (2013), a développé une perspective sur la manière dont les citoyens et citoyennes peuvent s'engager dans des actions pour renforcer la subsidiarité et améliorer le bien-être de la communauté. Ces interventions sont directement liées à la proche aide. Selon Tronto le principe de subsidiarité peut être renforcé en reconnaissant et en encourageant un rôle plus grand des citoyens et des citoyennes pour contribuer à renforcer la subsidiarité en offrant des solutions adaptées et en évitant une approche centralisée qui lors de la mise à l'échelle nationale ne tient plus compte des particularités locales.

Dans l'ensemble, ces auteurs et autrice ont apporté des contributions importantes à la compréhension du rôle de la philanthropie et du secteur de bienfaisance dans le contexte de la subsidiarité. Ils soulignent l'importance de la transparence, de la responsabilité et de la gouvernance pour garantir l'efficacité et la légitimité de ces secteurs, et mettent en évidence leur potentiel pour renforcer la subsidiarité et améliorer le bien-être de la communauté.

3.2. Soutien philanthropique versus intervention publique

Le soutien philanthropique et l'intervention publique ont des rôles différents dans la prise en charge des personnes âgées au Québec.

Le soutien philanthropique, généralement offert par des fondations privées, apporte une contribution importante pour soutenir des initiatives spécifiques, lesquelles visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Les fondations offrent des financements pour des programmes et des projets novateurs qui ne sont pas financés par l'État, ou pour des services supplémentaires qui augmentent la qualité des soins.

Cependant, l'intervention publique est essentielle pour assurer l'accès universel aux soins de santé et aux services sociaux de base pour les personnes âgées. Les programmes gouvernementaux de soins de santé, de pensions et de logement social jouent un rôle important dans la protection des droits des personnes âgées, en particulier des plus vulnérables et des moins fortunées. L'intervention publique permet également de fournir des services de manière systématique et de garantir une réponse globale aux enjeux de vieillissement.

En fin de compte, il est important d'avoir une combinaison de soutien philanthropique et d'intervention publique pour répondre aux besoins des personnes âgées au Québec. Les fondations peuvent offrir un soutien important pour des initiatives spécifiques qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées, tandis que l'intervention publique est essentielle pour assurer que tous les Québécois ont accès à des soins de santé et des services sociaux de base.

Il n'est pas simple de déterminer les efforts et rôles de chaque acteur de l'écosystème. Cependant, à la suite des entrevues menées dans le cadre de cette recherche, il est possible de noter des différences stratégiques pour aborder la question sociale des biens et services pour les personnes âgées. Si les gouvernements, quels que soient les paliers, orientent leurs actions sur l'achat de services de base pour les plus vulnérables, les fondations se concentrent plus sur la capacité et la fourniture de services dans des projets innovants. Les fondations fournissent des subventions pour soutenir des programmes et des services destinés aux aînés-es au-delà de ce qu'offre le gouvernement.

« Le rôle des fondations c'est l'expérimentation, soutenir le nouveau, l'innovant sur une courte durée. Ou dans une moindre mesure, ou une occurrence ponctuelle, celui du renfort pendant les crises en renfort. [...] Le rôle de l'État est central. Il doit assurer le minimum, les bases pour tout le monde. Cependant parfois il oublie ces bases-là. La philanthropie dans son ensemble doit agir d'une seule voix pour lui rappeler ! Comment ? En parlant, les regroupements de bénévoles, les fondations, les organismes communautaires doivent se parler aussi entre eux, pas qu'avec leurs membres, mais avec tout l'écosystème via ces regroupements et y inviter l'état. Les fondations agissent en éclaireur dans le financement, ensuite l'état doit prendre le relais. »
(R05)

Les fondations ont cherché pendant la COVID-19 et cherchent encore à combler les lacunes dans la promotion du changement social qui, les années précédentes, auraient pu être comblées par des actions fédérales et provinciales. À ce titre, les fondations se donnent également comme mandats : la sensibilisation de la population à des questions importantes liées aux personnes âgées et le soutien à la recherche pour mieux comprendre les besoins des aînés-es et ainsi soutenir des projets de manière

éclairée. Les acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche mentionnent plusieurs objectifs en ce qui concerne les personnes âgées. Nous les avons rassemblés en deux catégories : les objectifs prioritaires des fondations qui s'imbriquent dans des objectifs communs et prioritaires pour tous les acteurs en relation avec la cause des aînés-es.

3.3. Perception de la subsidiarité par les fondations rencontrées dans le cadre de la recherche

Les fondations philanthropiques interrogées dans le cadre de cette recherche voient le principe de subsidiarité comme une contrainte, car cela signifie que l'État réduit son financement ou son engagement dans un domaine donné, laissant les fondations philanthropiques prendre la relève. Bien que cela puisse donner aux fondations plus d'autonomie et de responsabilité, cela peut également leur imposer une charge financière et opérationnelle plus importante.

« Pendant la pandémie de COVID-19, le secteur de la bienfaisance et les fondations ont joué un rôle crucial en prenant en charge tout ce que l'État ne pouvait plus gérer. L'urgence médicale était omniprésente, laissant le reste entre nos mains. Évidemment, l'État ne pouvait pas être partout à la fois. En fin de compte, il a dû nous accorder sa confiance ! » (R06)

Par ailleurs, pour certaines personnes interrogées, cette subsidiarité est valable si on peut prouver que les interventions sont nécessaires et complémentaires à celle de l'État ou des acteurs publics. Cela peut être considéré comme un processus de validation rigoureux et parfois difficile à naviguer qui pour l'instant n'est pas encadré par aucun outil d'aide à la décision.

Dans l'ensemble, les fondations philanthropiques ne cherchent pas à se substituer à l'État, mais plutôt à compléter son rôle en apportant des solutions complémentaires dans le domaine social. Cette réflexion est à mettre en parallèle avec le rôle central de l'État providence au Québec qui se doit d'assurer des services publics et des prestations sociales grâce à une forte charge fiscale imposée aux citoyens et citoyennes.

Cependant, malgré les ressources et les efforts déployés par l'État, il peut exister des lacunes ou des domaines où son intervention est limitée. C'est là que les fondations philanthropiques entrent en jeu. Le principe de subsidiarité peut également être vu comme un garde-fou pour éviter une duplication d'efforts et une fragmentation des actions. Il peut encourager la collaboration et la coordination entre les acteurs publics et les fondations philanthropiques, et permettre une utilisation plus efficace des ressources disponibles. De plus, le principe de subsidiarité peut renforcer l'engagement de l'État et des acteurs publics dans les domaines où ils sont nécessaires et aider à maintenir leur responsabilité envers les citoyens et citoyennes.

3.4 Pour une action philanthropique subventionnaire respectueuse d'une subsidiarité passive et promotrice d'une subsidiarité active

Les apports théoriques sur la subsidiarité sont riches de plusieurs constats.

Premièrement, la subsidiarité est une notion relationnelle qui sous-entend l'existence de systèmes ou d'écosystèmes d'action où les acteurs ont avantage à prendre en considération cet état de fait relationnel dans la définition de leurs rôles, fonctions, responsabilités ou obligations. Qu'importe le type de société

et d'arrangements institutionnels en présence, la réflexivité subsidiaire est au cœur de la division du travail et de la répartition des pouvoirs nécessaires pour assurer un bon fonctionnement de l'ensemble.

- Premier constat : on ne peut occulter l'action subsidiaire, il importe donc de composer avec elle et de se doter d'une politique subsidiaire ou d'une vision sur la façon dont on entend agir à l'intérieur de systèmes d'action déjà existants ou à définir.

Deuxièmement, la subsidiarité en appelle à deux notions centrales : celle du commun et de la solidarité. C'est à l'aune de ces deux notions que l'action subsidiaire se décline en subsidiarité passive et en subsidiarité active : entre laisser faire et suppléer. Cette déclinaison a avantage à être au centre d'activités de communication, d'échanges, de débats, d'une réflexivité commune entre les parties prenantes concernées par un champ d'intervention.

- Deuxième constat : une politique subsidiaire ou une vision subsidiariste établit les frontières et les modalités de reconnaissance entre les parties prenantes d'un système d'action.
 - Définir l'étendue de la forme passive revient (1) à reconnaître des responsabilités et des pouvoirs d'agir distincts et (2) à réfréner la tentative d'intervenir à la place de :
 - personnes aînées ;
 - d'organisations intermédiaires de la société civile ;
 - d'entreprises privées ;
 - de paliers gouvernementaux...

Ceci signifie que des actions ne peuvent pas être prises par des fondations relativement au domaine de la subsidiarité passive, mais que ces actions doivent en être de soutien afin de faciliter une pleine prise en charge de ce qui revient aux acteurs concernés : donc d'agir pour renforcer leur capacité de prise en charge.

- Définir l'étendue de la forme active revient à établir, de concert avec les acteurs concernés, la portée directe de ses propres interventions relativement à une cause donnée. Cette action peut être défensive en prenant la défense d'intérêts, de besoins ou d'aspirations non entendus ou non reconnus, mais jugés essentiels. Elle peut être offensive en proposant une réarticulation des responsabilités, des fonctions, des rôles à exercer dans un système ou un écosystème d'actions jugé déficient, à parfaire ou à bonifier.

Ceci signifie agir de façon politique en assumant ses responsabilités et en agissant auprès d'autres acteurs pour qu'ils reconnaissent cette compétence et qu'ils agissent en conséquence.

Troisièmement, la subsidiarité appliquée à une fondation concerne non seulement les relations entre cette dernière et d'autres organisations ou acteurs sociaux, mais aussi l'organisation philanthropique elle-même au sens où toute organisation est un corps vivant dont le bon fonctionnement est fonction des modalités de gouvernance mises en scène entre ses composantes.

- Troisième constat, le principe de subsidiarité s'applique à toute organisation philanthropique, organisme de bienfaisance ou fondation, et demande à être pris en considération dans la façon de gérer les relations de pouvoir à l'interne et les modalités de cooptation d'acteurs externes afin de soutenir des prises de décision allant dans le sens du commun et de la solidarité.

4.0. Contraintes et obstacles liés à la cause ainée

La section suivante examine les contraintes et les obstacles rencontrés liés à la cause des aînés-es au Québec. Malgré les efforts déployés par différents acteurs, des défis importants persistent notamment :

- les besoins sociaux non satisfaits en matière de services à domicile et de proximité;
- les contradictions entre les discours et la pratique en ce qui concerne le vieillissement actif;
- le poids des enjeux culturels;
- la méconnaissance du gouvernement de la philanthropie et des personnes aînées;
- les impacts du néolibéralisme sur le bien vieillir et le fonctionnement en silo de l'écosystème.

4.1. Les besoins sociaux non satisfaits : les services ou de soins à domiciles et de proximité loin d'être atteints

Bien que le gouvernement du Québec ait augmenté les budgets alloués aux services à domicile pour les aînés-es ces dernières années, les besoins sont encore loin d'être comblés. Selon statistique Canada, qui a mené une étude sur les besoins non comblés au Canada en matière de services et soins à domicile, en 2012, parmi les 2,2 millions de Canadiens et Canadiennes ayant reçu des services ou des soins à domicile, 15 % des personnes n'ont pas obtenu tous les soins nécessaires³³ et 461 000 ont déclaré qu'elles n'avaient pas reçu d'aide, malgré le fait qu'elles en auraient eu besoin, dont 24 % étaient âgées de 65 ans et plus. Au niveau provincial, on retrouve la même tendance. En 2020, environ 140 000 personnes aînées ont reçu des services de soins à domicile au Québec.

Le Québec est encore très largement orienté vers les institutions (établissements hospitaliers et CHSLD par exemple) qui pourtant crient à l'urgence d'augmenter leur budget. Cela signifie que les ressources et les financements sont encore déséquilibrés et trop concentrés sur les hôpitaux et les centres de soins de longue durée entraînant de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, des coûts élevés des services et des temps d'attente prolongés pour des services et soins à domicile. Le cercle vicieux est enclenché, puisqu'en manque de soins et services à domicile, les personnes aînées font face à une surutilisation des services d'urgence et d'hospitalisation, qui vient justifier le choix de financer l'institution qui crie au manque de moyen. Selon l'Institut du Québec (2021)³⁴ il faudrait doubler le nombre de places en CHSLD d'ici 20 ans. Ce qui représente des coûts exorbitants pour la province et des délais relativement courts de réaction. Pour cette raison, le Québec n'a pas le choix de s'engager vers les services et soins à domicile et de proximité, mais n'est pas encore réellement investi dans cette voie puisqu'elle a tendance à réagir et à « réparer » plutôt qu'être réellement proactive.

Par ailleurs, les organismes communautaires sont des donneurs d'alertes sur l'incompréhension des services et des soins à domicile. Pour beaucoup, il y a confusion avec « le tout à domicile » ou le « maintien (forcé ?) à domicile ».

33 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2014001/article/14042-fra.htm>

34 <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/08/202108-IDQ-Soins-a-domicile.pdf>

« Pour beaucoup, le maintien à domicile ça veut dire « reste chez toi tout le temps », on va te déposer tes repas chez vous, etc. Mais ce n'est pas ça le maintien à domicile, ça c'est un confinement ! Les plus jeunes d'entre nous ont vu ce que c'était un confinement, et ça n'a rien d'agréable ! La Covid-19 aura au moins montrer le quotidien des aînés qu'on parque chez eux sans vraiment comprendre les dangers, si cela est mal fait. Donc le maintien à domicile, oui évidemment, mais il faut bien comprendre que les aînés-es chez eux, peuvent sortir, voir du monde, aller au contact du monde extérieur ! Le maintien à domicile ne doit pas être une opportunité de plus d'exclure les aînés-es du réel. Nous [organismes communautaires] on est capable de témoigner de cela. » (R02)

Une grande partie de l'apprentissage pour le maintien à domicile qu'il est plus juste de renommer « soins à domicile et soutien de proximité » nécessitera une expérience pratique que les organismes peuvent fournir.

4.2. Contradiction entre les discours et la pratique : le vieillissement actif ou la mise à l'écart de la communauté aînée

Au Québec, il y a une contradiction entre les discours publics sur le vieillissement actif et la réalité de l'exclusion de la communauté aînée. Les politiques mettent en avant les aînés comme des acteurs sociaux responsables de leur trajectoire de vieillissement, encouragés à contribuer à la société et à s'engager dans des activités. Cependant, de nombreux aînés sont exclus de la communauté et ont un accès limité aux services et aux activités qui leur permettraient de rester actifs et impliqués. Cette exclusion est souvent due à des barrières physiques et sociales, ainsi qu'à des décisions politiques contradictoires.

« On nous dit de vieillir activement, mais c'est dur d'être actif quand on se sent exclu de la société. Les politiques doivent arrêter de parler d'inclusion sociale pour les aînés-es en théorie et les inclure vraiment dans la pratique. » (R01)

Le vieillissement est depuis 2005 une priorité d'intervention au Québec avec la création du ministère de la Famille et des Aînés pour encourager la participation des aînés-es dans toutes les politiques québécoises en matière de vieillissement. Les politiques gouvernementales ont également évolué pour encourager un vieillissement actif et la participation sociale des aînés-es, en mettant l'accent sur le progressivement sur le maintien à domicile le plus longtemps possible. Ce glissement de positionnement se retrouve dans les différentes publications du Ministère :

1- « Une pleine participation des aînés au développement du Québec : Afin de construire un Québec pour tous les âges ³⁵ » (2005), se concentre sur la participation des aînés-es dans toutes les politiques québécoises en matière de vieillissement. Cette communauté n'est plus que bénéficiaires de services et est au centre des décisions.

2- Le rapport « Vieillir et vivre ensemble : Chez-soi, dans sa communauté, au Québec³⁶ » publié en 2012 la première politique gouvernementale sur le vieillissement. Elle persiste et signe sur la responsabilité individuelle du vieillissement actif et pour la première fois encourage

35 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/56595>

36 <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5234-MSSS.pdf>

le maintien à domicile le plus longtemps possible. Demers et Pelchat (2013, p. 41) affirment qu'il s'agit du changement majeur par rapport aux politiques antérieures qui privilégiaient une approche curative hospitalière plutôt que le du soutien à domicile. Nous pensons que l'autre grand changement est que le gouvernement reconnaît ses difficultés et appelle au partage de la charge financière de la gestion de cette communauté :

« L'État ne peut assumer à lui seul les impacts du vieillissement rapide de la population. Il faut trouver un équilibre entre les questions qui relèvent de la responsabilité individuelle et familiale, de la responsabilité des communautés où vivent les personnes âgées et de la responsabilité gouvernementale. » (Gouvernement du Québec, 2012, p. 44)

3- Le « plan d'action 2018-2023 : Un Québec pour tous les âges »,³⁷ publié en 2018 est une continuité du rapport précédent « vieillir et vivre ensemble ». Il propose trois objectifs principaux : « la participation dans la communauté », « vieillir en santé dans sa communauté » et « créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants pour les aînés ». Pour y parvenir, le rapport dévoile un budget de 12,3 milliards de dollars pour le vieillissement actif et le maintien à domicile.

« Le programme AccèsLogis Québec³⁸ vise à encourager la construction de logements communautaires et abordables pour des ménages à faible revenu et pour des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'habitation, notamment les aînés. Le Plan économique du Québec de mars 2018 a prévu la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux sur l'ensemble du territoire québécois destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers. » (Gouvernement du Québec, 2018, p. 73)

« C'est une bonne chose que le gouvernement du Québec ait prévu la construction de nouveaux logements sociaux destinés aux ménages à faible revenu et aux personnes ayant des besoins particuliers, y compris les aînés-es. Le programme AccèsLogis Québec est une initiative intéressante, mais ce n'est vraiment pas suffisant. Il y a une demande croissante de logements abordables pour les aînés-es et en particulier ceux qui ont un faible revenu. » (R03)

Nous pouvons ajouter que la plupart des personnes interrogées qui ont mentionné le programme « AccèsLogis Québec » déplorent le fait qu'il ne se détache pas pour autant de sa vision institutionnalisante.

Raymond et al. (2016)) ont examiné les objectifs de la politique « Vieillir et vivre ensemble » à la lumière des politiques antérieures en matière de santé et de services sociaux au Québec. Ils ont remis en question les objectifs déclarés de cette politique, se demandant si elle apporterait réellement des changements ou si elle ne fera que se superposer aux initiatives précédentes. Par ailleurs, ils suggèrent que cette politique sur le vieillissement à domicile pourrait être motivée davantage par des impératifs financiers que par un véritable souci du bien-être des aînés. Plus récemment, le plan 2018-2023

37 <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/synthese-PA-qc-tous-ages.pdf>

38 Le programme AccèsLogis Québec s'adresse principalement aux offices d'habitation, aux coopératives d'habitation, aux organismes sans but lucratif et aux sociétés acheteuses sans but lucratif.

a été critiqué sur plusieurs plans. Les institutions ont reproché le manque d'ambition concernant l'augmentation du nombre de logements abordables. Selon, le Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH) le gouvernement n'a fait que réécrire les engagements du budget 2018-2019³⁹. Les acteurs concernés par les services et soins à domicile et de proximité ont relevé la contradiction entre la priorité affichée pour les services à domicile et l'absence de mesure sur le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés-es. Par ailleurs, l'Institut du Québec (2021)⁴⁰ ainsi que quelques personnes interrogées dans cette recherche souligne que ce dernier plan d'action se concentre davantage sur les avantages que le vieillissement peut apporter plutôt que sur les défis gouvernementaux à relever.

« Il y a beaucoup qui est relégué à la sphère privée, de dire, occupez-vous de votre, de votre monde quand c'est possible. Je pense que c'est effectivement une belle chose. Mais ça ne suffit pas. Tout le monde n'a pas un réseau pour le soutenir. » (R03)

Quoi qu'il en soit, ce glissement progressif de positionnement peut avoir des conséquences négatives, notamment en renforçant les attitudes discriminatoires envers les personnes aînées limitées dans leurs activités, et leurs réseaux. Cette représentation des aînés-es comme des membres utiles et actifs de la société vient réduire le réel engagement de l'état en externalisant la part de responsabilité du soutien. Ainsi, il y a une contradiction entre les discours sur le vieillissement actif et la mise à l'écart de certains aînés-es de la communauté.

4.3. Le poids des enjeux culturels

Selon Nshimrimana (2003), l'idée que la vieillesse est une réalité objective est en réalité une construction culturelle. En effet, les repères liés à l'âge varient considérablement en fonction des époques et des cultures. Ce constat est particulièrement illustré par l'âge de départ à la retraite, qui est souvent déterminé par des considérations économiques plutôt que par la condition physique ou cognitive des individus. Les perceptions de la vieillesse sont influencées par les attitudes sociales, les normes et les valeurs qui prévalent dans une société donnée. Certaines sociétés, telles que les sociétés gérontocratiques, accordent une place privilégiée aux personnes âgées au sein de la famille et de la société, tandis que d'autres, comme le Québec, sont davantage tournées vers la jeunesse et la descendance (Olazabal et Simard, 2019).

« On a remis au gouvernement la charge de prendre soin de nos aînés-es. C'est culturellement un choix différent d'ailleurs, notamment du Japon. Dans d'autres pays, d'autres cultures, les aînés-es et les enfants ne font qu'un. Cette vision impacte les programmes gouvernementaux qui font naturellement de l'intergénérationnel. » (R06)

Les personnes interrogées dans cette recherche ont souligné les différences culturelles de prise en charge des aînés-es. Le Japon revient régulièrement dans les discussions pour faire une sorte de rupture ou d'antithèse avec la vision occidentale ou plus précisément québécoise. Toutefois, selon Hummel (2000), la vision occidentale de la vieillesse n'est pas discriminatoire en soi, on retrouve un système public et/ou privé visant à soutenir les aînés-es (système de retraite par exemple), mais peut conduire

39 <https://www.vivreenresidence.com/blogue/quebec-plan-action-vieillessement-actif/>

40 <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/08/202108-IDQ-Soins-a-domicile.pdf>

à l'exclusion sociale et émotionnelle des personnes âgées. Cette exclusion peut se manifester par une absence de contacts sociaux, une exclusion des activités ou des événements, ou par des stigmatisations. Cette séparation culturelle entre les générations dans les sociétés occidentales, y compris au Québec, a deux impacts sur le secteur philanthropique. Tout d'abord, il existe peu de ressources philanthropiques spécialisées dans le soutien des personnes âgées. Très peu de fondations consacrent leurs programmes à cette communauté grandissante, et il n'y a pas de fondations communautaires spécialement dédiées à ce groupe d'âge non plus. Contrairement aux fondations communautaires pour la jeunesse qui sont bien représentées.

« Les jeunes sont entre eux, les vieux aussi. On n'est pas assez avancé dans les réflexions sur l'intergénérationnel. Contrairement aux pays scandinaves qui développent des garderies dans des résidences pour les personnes âgées » (R02)

Ensuite, selon la majorité des personnes interrogées, les plus jeunes de la société québécoise ne sont pas directement confrontés aux défis des personnes âgées. Il en est de même pour les enfants des personnes âgées qui sont concentrés sur leur travail et l'éducation de leurs propres enfants. Cette vision concentrée vers la descendance se répercute dans les programmes et activités philanthropiques.

« Vouloir vivre plus longtemps est un désir profond et universellement partagé, mais un paradoxe demeure : craindre le vieillissement autant que la mort. » (R01)

Pour un tiers des personnes interrogées, l'individualisme croissant dans les sociétés occidentales contribue à l'inconfort que les gens éprouvent face à la vieillesse et à la mort. Bien que les gens veuillent vivre plus longtemps, l'idée de vieillir et de mourir est souvent associée à des sentiments d'anxiété et de malaise. Cette vision québécoise en opposition aux cultures collectivistes, où la mort est souvent perçue comme faisant partie du cycle naturel de la vie, et les personnes âgées sont valorisées pour leur expérience et leur sagesse impacte la société et la gestion de nos aînés-es.

4.4. La méconnaissance du gouvernement de la philanthropie et des aînés

Selon R04, le gouvernement ne comprend pas vraiment ce qu'est une fondation et a une vision floue du secteur philanthropique.

« Le secteur philanthropique et communautaire est mal compris ou mal connu par l'état qui ne sait pas, par exemple c'est quoi une fondation. C'est flou pour eux. Parfois c'est même perçu négativement par certains fonctionnaires. Ce sont des blocages humains qui freinent les fondations et l'État à travailler ensemble. » (R04)

Cette méconnaissance peut être due à plusieurs raisons. Tout d'abord, le secteur philanthropique est en évolution constante et il est possible que le gouvernement ne soit pas encore habitué à travailler de cette manière. De plus, les fondations peuvent être perçues comme étant élitistes et gérées par une minorité privilégiée. Cette perception peut entraîner une méfiance envers les fondations et les rendre moins attrayantes pour le gouvernement. Enfin, les fondations ont des règles de fonctionnement spécifiques et complexes qui peuvent être difficiles à comprendre pour les fonctionnaires gouvernementaux.

« Les fondations, c'est un peu compliqué pour les fonctionnaires gouvernementaux, avec leurs

règles et leurs procédures spéciales. Ça peut être difficile à comprendre. Mais il faut que ça change. » (R04)

D'après les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche, il semble que le gouvernement soit confronté à une double méconnaissance, à la fois envers les fondations et le secteur philanthropique, ainsi qu'envers les aînés. Les organismes de terrain interrogés ont souligné que le gouvernement cherche souvent à simplifier et à normaliser les aînés, afin de mieux les comprendre et de mieux contrôler cette communauté. Cependant, cette approche peut souvent être contre-productive, car elle ne prend pas en compte la diversité des besoins et des expériences des aînés. Cette simplification excessive peut également contribuer à une méconnaissance générale des besoins des aînés, qui sont souvent beaucoup plus complexes et diversifiés qu'on ne le pense.

« L'hôpital c'est voyant. La prévention c'est discret est incompris par l'État » (R06)

R06 met en lumière le manque de considération que l'État peut avoir envers la prévention des maladies par rapport à la prise en charge des maladies déjà déclarées. L'hôpital est alors considéré comme le lieu où se concentrent les efforts et les ressources pour soigner les malades, tandis que la prévention est perçue comme quelque chose de moins visible et de moins urgent. Ce qui est encore une fois l'expression de méconnaissance des personnes aînées. Puisque la prévention est essentielle pour réduire le nombre de malades et soulager la pression sur les systèmes de santé qui exprime aussi sa saturation et son manque de ressources. Mais voilà, la prévention est discrète et peu visible, ce qui peut contribuer à la méconnaissance de son importance par les décideurs politiques qui le relègue malgré eux au secteur philanthropique. Les initiatives de sensibilisation, les programmes de dépistage et les interventions préventives sont souvent menés en dehors des institutions de soins telles que les hôpitaux et les centres de santé, mais plutôt dans des contextes communautaires et de santé publique. Les fondations philanthropiques s'intéressent également à ces enjeux de prévention et apportent leur soutien financier pour les mettre en œuvre. Cependant, certains estiment que cela peut créer un cercle vicieux : si c'est au secteur communautaire et philanthropique de prendre en charge ce volet, le budget public va agir en conséquence. La prévention est moins représentée dans les priorités de l'État.

4.5. Le néolibéralisme ou le rendement social, incompatible avec le bien vieillir

Pour que les fondations philanthropiques puissent véritablement contribuer au bien vieillir, il est important qu'elles se concentrent sur la collaboration et l'intérêt commun plutôt que sur la concurrence et le profit à court terme. En effet, le bien vieillir n'est pas une affaire individuelle, mais une responsabilité collective, qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs concernés. Les fondations philanthropiques peuvent jouer un rôle important en facilitant la collaboration entre les acteurs, en finançant des projets à long terme et en promouvant des approches holistiques qui prennent en compte les aspects médicaux, sociaux et psychologiques du vieillissement.

« Arrêtons de se lancer la faute/la pierre. Les aînés sont une responsabilité partagée. On perd trop de temps à intellectualiser qui fait quoi? Faisons. Il y a trop de travail. Le chantier est aussi grand et comparable aux changements climatiques. On le sait depuis longtemps, mais on se rejette la faute et on perd du temps. Il faut être plus sage et avancer. Le plus important est de travailler ensemble et de soigner les relations humaines. C'est là que les choses bloquent. Nous sommes innovants les fondations. C'est notre travail, mais on ne prend pas le poste de l'état.

L'État doit être partout, mais ne peut pas. Alors on a toute une armée derrière pour couvrir le maximum la cause. Ce n'est pas les organismes qui doivent être de proximité, mais les relations entre les acteurs : état/ fonctionnaires et élus/ fondations/ œuvres. etc. » (R07)

Cependant, les tendances vers le philanthrocapitalisme, qui vise à appliquer les méthodes de l'entreprise à la philanthropie, peuvent être néfastes pour la cause du bien vieillir. En effet, le philanthrocapitalisme met l'accent sur le rendement social, c'est-à-dire sur la réalisation de résultats mesurables et tangibles. Cette approche peut encourager les organisations à se concentrer sur des projets à court terme plutôt que sur des solutions à long terme, qui sont pourtant nécessaires pour améliorer durablement la qualité de vie des personnes âgées. C'est aussi un risque de poursuivre les approches en silo bien plus commodes.

« Tous les acteurs devraient travailler ensemble dans la collaboration et non la compétition. Je suis nouvellement dans le milieu des fondations et je pensais que la cause rassemblait. Et non, la bienveillance et l'empathie ne suffisent pas. Malheureusement pour trop de fondations « *business is business* ». Il faut du rendement et de l'impact. Ce qui fait du bruit et empêche réellement d'avancer ensemble. C'est très dommage. » (R06)

Ainsi, le cercle vicieux auquel font face les fondations philanthropiques est le suivant : la réduction des dépenses publiques et la privatisation des services de soutien aux personnes âgées entraînent une diminution de la qualité des soins et des services, ce qui accentue le besoin de financement privé pour combler les lacunes créées par l'État. Cependant, les services privatisés ont souvent pour objectif de maximiser les profits, ce qui peut entraîner des coupes dans les budgets, des licenciements de personnel qualifié et une baisse de la qualité des soins⁴¹. Cela crée une dépendance croissante des fondations philanthropiques pour financer les besoins essentiels des aînés-es, plutôt que d'être en mesure d'investir dans des programmes novateurs et à long terme pour améliorer leur qualité de vie. De plus, le contexte de concurrence entre les fondations subventionnaires (principalement concernant le financement et les ressources) est exacerbé par le néolibéralisme, qui encourage la compétition plutôt que la collaboration.

Cette dynamique peut encourager les projets à court terme avec des résultats mesurables et/ou visibles. Ainsi, cette approche de financement peut finalement contribuer à maintenir le statu quo plutôt qu'à améliorer significativement les conditions de vie des aînés-es. Enfin, la réduction des dépenses publiques crée une situation où les fondations philanthropiques sont forcées de combler les lacunes créées par le gouvernement. Les fondations philanthropiques ont un rôle important à jouer dans ce contexte, en promouvant des initiatives qui visent à améliorer la qualité de vie des aînés-es, tout en travaillant à préserver les services publics de santé.

4.6. Un système qui fonctionne en silos

À la lumière des entrevues, il est possible de parler d'une fragmentation du système qui s'occupe des personnes âgées au Québec. Bien que de nombreuses organisations travaillent à différents niveaux pour promouvoir le bien-être social, il est fréquent qu'elles fonctionnent en silos. Par exemple, l'Agence du revenu du Canada définit les causes de bienfaisance comme étant des domaines d'activité caritatifs

⁴¹ Le rapport « Le privé dans la santé : un enjeu de santé publique » appelle à la vigilance face à cette tendance à la privatisation des services de santé, et promeut des solutions qui mettent l'accent sur la qualité des soins et des services, plutôt que sur la maximisation des profits. <https://www.csn.qc.ca/actualites/la-sante-publique-met-en-garde-contre-la-privatisation-des-soins/>

qui visent à améliorer le bien-être social et à soulager la pauvreté, mais il est possible que les fondations travaillent sur une seule cause de bienfaisance plutôt que de s'attaquer à plusieurs en même temps, ce qui peut exclure les aînés-es et d'autres groupes de la population qui ont des besoins multiples et interconnectés.

Pour résoudre ce problème, il est nécessaire de réorganiser le système en un écosystème coordonné pour répondre aux besoins des personnes âgées au Québec. Cependant, cela nécessite une approche globale prenant en compte les besoins et les perspectives de tous les acteurs concernés, y compris les aînés-es eux-mêmes, leurs familles, les professionnels-les de la santé et tous les fournisseurs de services sociaux qu'ils soient publics, privés ou issus du milieu philanthropique.

« Cette transformation a besoin d'un chef d'orchestre. C'est l'État ! Il doit prendre sa place rapidement, mais ça demande aussi de connaître les aînés-es et la philanthropie que nous représentons. L'État doit aussi faire preuve de souplesse et de flexibilité pour permettre aux autres acteurs de faire leur travail. Nous sommes évalués et encadrés. C'est normal. Mais il faut penser à nous aider aussi à faire notre travail correctement, à fluidifier notre travail. Pour le moment, ce n'est pas vraiment le cas. » (R05)

Si R05 suggère que l'État joue un rôle de « chef d'orchestre » dans cette transformation, en prenant en compte les besoins de toutes les parties prenantes et en permettant aux différents acteurs de travailler ensemble. Cependant, cela nécessite également de la souplesse et de la flexibilité de la part de l'État pour permettre aux autres acteurs de faire leur travail de manière efficace. C'est-à-dire qu'elles travaillent actuellement indépendamment les unes des autres sans se concerter ou collaborer suffisamment. Cette approche en silos dans la forme et dans le fond participe à cette fragmentation de l'effort de promotion du bien-être social et à une exclusion des aînés-es de la société.

D'autres intervenants-es soulignent l'importance de la complémentarité entre les différents acteurs. Bien que l'État doive jouer un rôle plus important dans l'écosystème, il est également nécessaire que les acteurs du milieu communautaire, les fondations et les entreprises privées contribuent également. Les fondations devraient financer de nouvelles initiatives et la recherche pour y parvenir, plutôt que de continuer à financer des initiatives existantes qui peuvent créer une dépendance à long terme. Les fondations pourraient être utilisées comme un levier de renfort supplémentaire en cas d'urgence.

« L'État doit jouer sûrement un plus grand rôle, mais il y a de la place pour tout le monde. Que de l'économie sociale, à mon avis, ce n'est pas viable. Que la sphère privée, ce n'est pas viable. Que le milieu communautaire, ce n'est pas viable. Il faut vraiment qu'il y ait une contribution de chacun. Puis je parlerai plus en termes de complémentarité. Le milieu communautaire se retrouve avec des mandats beaucoup trop lourds qui devraient être pris en charge par l'État. » (R01)

« Les fondations devraient financer de nouvelles initiatives uniquement et la recherche pour y parvenir. Bravo, pour toutes ces initiatives de banque alimentaire, de dépannage alimentaire, de petits-déjeuners dans les écoles pour les plus jeunes. Bravo pour ces initiatives-là de popotes roulantes qui ont émergé il y a plusieurs décennies pour répondre aux besoins, mais c'est plus adéquat. C'est un levier de dépendance aujourd'hui. Ça nous prend de nouvelles initiatives pour ne pas faire le travail de l'État sur le long terme. Il faut essayer d'autres choses. On peut imaginer les fondations comme renfort supplémentaire en cas d'urgence, pas plus ! » (R01)

5.0. Pistes de travail et éléments facilitateurs de changement

Dans cette section seront explorées différentes pistes de travail et des éléments facilitateurs de changement, lesquels peuvent aider à promouvoir le bien-vieillir en philanthropie. Nous aborderons d'abord l'idée d'une bureaucratie allégée, qui peut faciliter les processus de financement et d'octroi de subventions. Ensuite, nous discuterons de l'importance de la collaboration et du leadership pour une vision englobante de la cause. Nous explorerons également l'intégration culturelle de l'intersectionnalité du bien-vieillir pour assurer que toutes les personnes âgées sont prises en compte et incluses dans les initiatives philanthropiques. Enfin, nous soulignerons l'importance de considérer la cause du bien vieillir comme une cause commune urgente au même titre que la cause climatique qui nécessite une action collective.

5.1. Une bureaucratie allégée

La bureaucratie gouvernementale est considérée par l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche comme un obstacle à leur efficacité, que ce soit le travail effectué par les fondations ou le travail réalisé par les organisations sur le terrain.

« On étouffe sous les contraintes bureaucratiques. Elles nous tuent. » (R01)

De nombreuses organisations philanthropiques doivent faire face à des processus bureaucratiques complexes et fastidieux qui peuvent entraver leur capacité à atteindre efficacement leur mission. Il a été mentionné, lors des entrevues, les difficultés pour présenter des dossiers de demande de fonds gouvernementaux et parfois auprès de fondations. Fondations comme organismes terrain doivent naviguer à travers de nombreux processus administratifs et réglementaires, lesquels prennent du temps et nécessitent des ressources importantes.

Il est généralement exigé des rapports détaillés sur les dépenses et les résultats des projets soutenus financièrement afin de répondre au besoin de contrôle des bailleurs de fonds, généralement gouvernementaux, mais aussi, parfois, de la part de fondations. Ceci représente pour les organismes un travail fastidieux et chronophage.

Sans pour autant éliminer toute forme de rendu, indispensable pour apprendre des initiatives terrain, une solution prônée par des répondants-es consisterait à utiliser des modalités de reddition de compte légères et habilitantes tant pour les organisations que pour les bailleurs de fonds. Sans nier la pertinence du principe bureaucratique, il y a certainement manière à alléger les modalités pour atteindre l'objectif visé.

Aller dans cette direction permettrait de réduire les formalités administratives et les procédures complexes d'évaluation ou de reddition de comptes. En instaurant des processus simples, on assure une meilleure efficacité et une plus grande réactivité. Cette réactivité temporaire, autorisée pendant la Covid-19, devrait devenir la norme.

5.2. Collaboration et leadership

Promouvoir le bien-vieillir, favoriser la collaboration et le leadership à tous les niveaux de la société, y

compris dans les organisations philanthropiques, sont des besoins régulièrement mentionnés par les répondants.es. Au-delà de la simple coordination entre les ministères et les institutions, il est important d'adopter une vision englobante pour la transformation des soins aux personnes aînées-es.

Le gériatre Quoc Dinh Nguyen proposait en 2022 la création d'un ministère dédié à cette cause, « le Ministère de la Transformation des soins aux aînées-es » dont le mandat serait de « s'assurer de la mise en place des recommandations, déterminer les priorités en partenariat avec chaque ministère, tenir des états généraux pour élaborer une stratégie nationale intégrée et surtout pour se doter des ressources requises afin de passer de la parole aux actes »⁴². La proposition est intéressante et elle devrait inclure le non médical en ouvrant la voie aux collaborations avec les organisations de l'économie sociale et solidaire, avec les acteurs philanthropiques et d'autres parties prenantes afin de coconstruire une stratégie nationale intégrée pour la cause aînée. Si, pour la moitié des personnes rencontrées, il est mentionné l'importance d'établir des « partenariats », il s'agit de partenariats à penser dans la durabilité, la complémentarité et le respect des spécificités des parties prenantes et non de collaborations ponctuelles ou d'actions de sous-traitance.

Opter pour une politique transformatrice des façons de faire aiderait grandement à maximiser l'impact du travail ou des interventions des parties prenantes. Pour les fondations philanthropiques, cela éviterait les chevauchements ou les efforts redondants. Par exemple, plutôt que de financer des projets isolés et indépendants, les fondations pourraient travailler en collaboration avec les autres parties prenantes pour soutenir des projets intégrés et complémentaires, qui viseraient l'amélioration des soins et des services offerts ou à développer.

De plus, pour initier une telle politique ou stratégie d'action, cela nécessiterait un leadership fort, partagé et proactif de la part des organisations philanthropiques, ainsi que de toutes les parties prenantes impliquées. Les fondations philanthropiques pourraient jouer un rôle important dans ce leadership partagé et dans la promotion du bien-vieillir en mobilisant les ressources et les expertises nécessaires pour soutenir les initiatives qui visent à répondre aux besoins des personnes aînées de manière durable et à long terme.

5.3. L'intégration culturelle de l'intersectionnalité du « bien-vieillir »

Pour que le bien-vieillir devienne autre chose qu'un mot valise et atteigne la finalité visée, il bénéficierait à être pensé dans une perspective intersectionnelle, c'est-à-dire en reconnaissant que les aînées-es ne sont pas tous identiques et que leurs besoins dépendent de nombreux facteurs tels que l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, la culture ou encore le rapport au sacré.

« Tu sais, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, d'après les statistiques, mais ça ne veut pas dire qu'elles vieillissent toutes de la même façon. Les besoins en soins de santé et en soutien social, ça dépend si elles sont ou ont été mariées ou pas, si elles ont des enfants, si elles parlent français ou anglais, ou autre langue, etc. » (R01)

Penser de façon intersectionnelle implique que les programmes philanthropiques et les politiques publiques tiennent compte de cette perspective. L'approche uniformisante en silos ou sectorielle

42 <https://lactualite.com/societe/vieillessement-un-quebec-fou-de-ses-aines/>

est simplificatrice. Elle n'est pas bien adaptée à la variété des situations et des besoins des personnes âgées. Les acteurs philanthropiques ont un rôle clé à jouer pour faire reconnaître l'importance de l'intersectionnalité. Ils peuvent financer des initiatives qui répondent aux défis spécifiques auxquels sont confrontées toutes les personnes âgées, des moins au plus marginalisées.

L'intégration de l'intersectionnalité du bien-vieillir à l'échelle culturelle, donc de toute la société, nécessite un changement de mentalité à l'échelle de la population. Les acteurs philanthropiques peuvent promouvoir une culture de respect et de dignité envers les personnes âgées, en luttant contre l'âgisme, la discrimination et la stigmatisation associés au vieillissement. Ils peuvent le faire en finançant des initiatives pour sensibiliser le public sur ces enjeux et en collaborant avec les médias pour diffuser des messages positifs sur le vieillissement.

6.0. Discussion

Dans cette section de la discussion, nous examinerons les liens théoriques entre les dons des fondations subventionnaires et le principe de subsidiarité de l'État en ce qui concerne la cause des aînés-es au Québec. Nous aborderons également les éléments clés qui pourraient constituer un guide de route pour les actions philanthropiques qui tiennent compte du principe de subsidiarité. En analysant ces aspects, nous chercherons à comprendre comment les dons des fondations peuvent s'articuler de manière complémentaire avec les responsabilités de l'État dans le soutien aux aînés-es, tout en préservant les principes de subsidiarité et d'efficacité des ressources.

6.1. Trois questions centrales

Par leurs politiques, les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux, offrent un ensemble de programmes, de mesures et de services aux personnes âgées. Les gouvernements définissent ainsi leurs rôles et leurs responsabilités respectives en la matière. Par défaut, ils se trouvent à définir les contours des rôles et des responsabilités pouvant être assumées par d'autres acteurs de l'écosystème de soutien aux personnes âgées : c'est-à-dire, tous les besoins qui ne sont pas pris en charge où qui le sont de façon insuffisante par rapport à la demande.

Par ailleurs les différents paliers gouvernementaux soutiennent les organismes philanthropiques et communautaires qui viennent en aide aux personnes âgées à travers différents programmes et initiatives.

Selon Jenson (1997), la subsidiarité de l'État est une notion clé de la gouvernance sociale qui implique que les décisions soient prises au niveau le plus approprié pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes. Elle met en avant l'importance de la participation citoyenne dans la prise de décision, ainsi que la nécessité d'une coordination entre les différents niveaux de gouvernement et les acteurs de la société civile. Ses travaux portent principalement sur la cause des enfants et de l'éducation, grâce à deux questions fondamentales, qui sont très pertinentes aussi pour les aînés-es.

1. « *Who cares?* » (p. 184)

Qui prend soin des personnes âgées? Est-ce que cette « charge » revient à la collectivité ou bien à la famille ? Si le choix se porte sur la famille, est-ce la responsabilité de tous les membres de la famille équitablement ou de quelques membres, par exemple, les femmes ?

2. « *Who pays?* » (p. 186)

Autrement dit à qui revient la facture ? Est-ce à l'État, à la famille, ou au secteur privé, via des charges sociales, de contribuer financièrement ? Le fait que l'État québécois ne couvre pas tous les besoins financiers liés à l'ainesse, il se trouve directement à ouvrir la porte à du financement non étatique : de nature privée ou sociale.

Évidemment, les réponses à ces questions varient d'un État à l'autre en fonction du cadre institutionnel, des orientations culturelles, de son histoire et du poids des différents groupes sociaux. Comme mentionné dans le rapport de la phase I, la typologie d'États d'Esping-Andersen (1990) nous donne des informations sur les principales configurations en place, et en fonction, de chaque configuration, les modalités de subsidiarité sont appelées à varier. L'État-providence libéral, l'État conservateur ou corporatiste et l'État social-démocrate n'auront pas les mêmes façons de considérer leur rôle, leurs fonctions, leurs responsabilités et obligations vis-à-vis les personnes âgées.

L'État québécois n'est pas totalement en phase avec le modèle de l'État-providence libéral. Pour le Québec, le rapport à l'ainesse relève très timidement d'une obligation familiale. Pour preuve, le cadre légal très léger concernant les obligations familiales envers les personnes âgées (Lavoie et Guberman, 2009). Le principal document juridique est l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne adoptée en 1975.

« Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. »

À cet article de loi, s'ajoute un article du Code civil québécois qui, depuis 1996, évoque une obligation alimentaire aux parents de premier degré (conjoint·s ; père, mère et enfants), mais sans réellement entrer dans le détail. Ce sont ces deux cadres réglementaires qui protègent les personnes âgées de toute forme d'exploitation et dont le but est aussi d'intégrer un peu, mais pas trop les familles dans la gestion de l'ainesse.

Si cet appel aux familles n'est pas très contraignant et développé, il l'est beaucoup plus concernant le partage des responsabilités avec la société civile et les organisations qui la compose. Ainsi, un communiqué de 2003 du MSSS indique que :

« Les organismes communautaires et les groupes bénévoles peuvent offrir le soutien civique, la livraison de repas à domicile (popotes), l'accompagnement, le transport, les visites d'amitié et toute autre activité qui contribue au soutien à domicile. Le partenariat avec les organismes du milieu doit être constant, et ce, sur une base volontaire et dans le respect des termes de la politique gouvernementale sur l'action communautaire ». (MSSS, 2003, p. 21).

Les travaux de Jenson ont contribué à nourrir les débats sur la gouvernance multi-niveaux et la participation d'autres acteurs y compris de citoyens·nes dans des prises de décision de nature politique. À la lumière de notre recherche, nous pensons qu'il est pertinent de compléter les travaux de Jenson (1997) en formulant une question complémentaire.

À savoir : qui sont les personnes aînées-es ?

L'État québécois définit l'ainesse de façon indirecte. Il le fait en configurant les politiques publiques pour les personnes qui sont âgées de 65 ans et plus.

« En raison des programmes de l'État, on pense que tous les aînées-es sont des plus de 65 ans en mauvaise santé qui vont coûter de l'argent à la société. Mais c'est plus complexe que ça. Il y a des aînées-es dans la communauté des aînées. Il y a des personnes malades, mais il y a aussi des actifs. Sommes-nous la même personne à 65 ans qu'à 80 ans ? Dans le langage commun, les aînées sont une communauté homogène exclue de la société et synonyme de fardeau. C'est très dommage, car comme ils sont exclus, ils n'ont pas de porte-parole pour se défendre. Chez les enfants, les parents sont-là, ils veillent! Chez les aînées, c'est plus compliqué. Il n'y a pas une seule communauté d'ainées dans le chapeau des 65 ans et plus, mais des aînées-es. » (R02)

6.2. Subsidiarité et agir philanthropique : des éléments pour un guide de route

Au terme de la recension exploratoire d'écrits sur l'enjeu de la subsidiarité entre les actions de l'État et celles du secteur philanthropique subventionnaire québécois (phase 1), et de la collecte de données auprès d'acteurs philanthropiques au Québec (phase 2), nous sommes en mesure de dégager des éléments pour orienter des prises de décision sur ce qu'il est pertinent, adéquat et légitime de faire, relativement au secteur philanthropique subventionnaire, pour la cause aînée.

La logique externe d'une fondation subventionnaire réfère à l'écosystème philanthropique dans lequel elle évolue. Cet écosystème est composé d'entités organisationnelles et institutionnelles qui ont des rôles et des fonctions spécifiques, et qui présentent des forces et des faiblesses qu'il est important de connaître et de reconnaître.

- *Compétence* : Quelles sont les meilleures compétences internes et/ou externes pour soutenir et accompagner le projet proposé? Identifier les instances compétentes pour chaque question traitée, tels que le Conseil versus les Comités de travail.
- *Complémentarité* : Comment compléter ce qui est déjà en action? Agir en proposant des passerelles? Déterminer ce qui relève du secteur spécifique versus ce qui demande une approche transversale. Il est nécessaire de clarifier les limites d'action de la fondation et les situer par rapport aux autres organisations ou institutions en place.
- *Suppléance* : Comment agir de façon décente dans la gestion des pouvoirs tout en respectant les responsabilités d'autrui tout en assumant pleinement les siennes ?

Critères à identifier : La subsidiarité est un principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus approprié et le plus proche possible des personnes concernées. Quand agir ou quand laisser faire l'État? Voici une feuille de route de critères qui peuvent être identifiés pour aider les fondations subventionnaires à déterminer si elles agissent à la place de l'État en accordant une subvention à un projet :

1. **Capacité** : **Lorsqu'un acteur de la société dispose des capacités et des ressources nécessaires pour résoudre un problème ou prendre une décision, il est préférable de laisser cet acteur agir sans intervention de l'État.** Les fondations subventionnaires peuvent évaluer si elles peuvent fournir un soutien supplémentaire pour renforcer la capacité de l'État concernant la cause du bien- vieillir :
 - Expertise et compétences : L'État dispose-t-il des connaissances techniques, des compétences et de l'expertise nécessaires pour répondre efficacement au besoin ?
 - 1 : Faible expertise et compétences
 - 2 : Expertise et compétences moyennes
 - 3 : Bonne expertise et compétences
 - 4 : Excellente expertise et compétences
 - Ressources financières : L'État dispose-t-il des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les actions nécessaires sur le long terme ou au moins jusqu'à ce que le besoin soit comblé ?
 - 1 : Ressources financières limitées
 - 2 : Ressources financières adéquates
 - 3 : Ressources financières suffisantes
 - 4 : Ressources financières abondantes

- Historique de réussite : Les réalisations étatiques passées dans des initiatives similaires ou connexes ont-elles abouti? Cela peut fournir des indications sur sa capacité à atteindre les objectifs fixés, à gérer les défis et à générer des résultats positifs. (Voir l'exemple des petits déjeuners)
 - 1 : Historique de réussite médiocre
 - 2 : Historique de réussite moyen
 - 3 : Historique de réussite solide
 - 4 : Historique de réussite exceptionnel

2. Proximité : Quel est le degré de proximité nécessaire? Les fondations peuvent soutenir des projets locaux qui répondent aux besoins spécifiques de la communauté.

- Objectifs et envergure : Quels sont les objectifs du projet et les impacts attendus? Un projet de mise à l'échelle vise généralement à avoir un impact significatif à grande échelle, qui relève des fonctions de l'État. Tandis qu'un projet réduit a un objectif plus limité et localisé qui peut être soutenu ponctuellement par une fondation.
 - 1 : Objectifs limités et impacts locaux
 - 2 : Objectifs modestes et impacts régionaux
 - 3 : Objectifs ambitieux et impacts nationaux
 - 4 : Objectifs audacieux et impacts internationaux
- La pertinence locale : Un projet qui répond à des besoins spécifiques et urgents d'une communauté spécifique est susceptible de nécessiter une intervention locale innovante.
 - 1 : Faible pertinence locale
 - 2 : Pertinence moyenne pour la communauté
 - 3 : Grande pertinence pour la communauté
 - 4 : Pertinence exceptionnelle pour la communauté
- Engagement communautaire : est-ce que la communauté locale est prête à participer activement au projet et à en assumer une responsabilité partagée. Si oui, il est possible que les fondations soient des alliés majeurs.
 - 1 : Faible engagement communautaire
 - 2 : Engagement communautaire modéré
 - 3 : Fort engagement communautaire
 - 4 : Engagement communautaire exemplaire

3. Responsabilité : Est-ce que le projet relève du mandat de l'État? L'État a-t-il une obligation légale ou morale de prendre des mesures pour répondre au besoin en question?

Financement public existant : l'État dispose-t-il déjà d'un financement dédié ou de programmes spécifiques pour aborder le besoin en question. Si l'État a déjà alloué des ressources pour ce problème il est possible que le soutien d'un projet relève plus de l'État.

- 1 : Aucun financement public dédié

- 2 : Financement public limité
- 3 : Financement public adéquat
- 4 : Financement public substantiel

4. Urgence : Le problème nécessite-t-il une action immédiate ou une réponse rapide pour minimiser les conséquences négatives ? L'État est-il en mesure de répondre rapidement et efficacement au problème ou une intervention de la part d'une fondation philanthropique est-elle nécessaire en attendant ?

- 1 : Pas d'urgence apparente
- 2 : Urgence modérée
- 3 : Urgence significative
- 4 : Urgence critique

5. Seuil d'innovation : Lors de l'évaluation d'un projet pour décider de son soutien, la fondation peut considérer le critère du seuil d'innovation pour déterminer si le projet atteint un niveau suffisant d'originalité et de nouveauté

- Rupture avec le traditionnel : le projet propose-t-il des changements significatifs ou des innovations radicales qui pourraient transformer la manière dont l'enjeu abordé ou résolu.
 - 1 : Peu ou pas d'innovation
 - 2 : Niveau modéré d'innovation
 - 3 : Niveau élevé d'innovation
 - 4 : Innovation radicale et transformative

6. Continuum et retrait : Ce critère prend en compte la capacité des usagers (bénéficiaires) à progressivement s'émanciper de la dépendance vis-à-vis du soutien de la fondation.

- Transfert progressif de responsabilités : le projet prévoit-il un transfert progressif des responsabilités de la fondation vers l'État?
 - 1 : Aucun plan de transfert de responsabilités
 - 2 : Plan de transfert partiel de responsabilités
 - 3 : Plan de transfert progressif de responsabilités
 - 4 : Plan solide de transfert complet de responsabilités

Cadre de gouvernance : Tant à l'interne qu'à l'externe, le cadre de gouvernance permet d'orienter avec clarté les décisions à prendre en matière de division du travail et de répartition des responsabilités. L'évaluation d'un projet et la décision de le soutenir ou non doivent prendre en compte l'ensemble des critères d'évaluation mentionnés précédemment, ainsi que d'autres considérations propres à la fondation, telles que sa mission, sa vision et ses objectifs stratégiques. Chaque fondation peut avoir

ses propres processus et directives internes pour prendre des décisions de financement. Il est crucial de définir clairement et de valider régulièrement : la compréhension de la mission de l'organisation en adéquation avec ses capacités d'action dans le cadre du principe de subsidiarité. Il est possible d'attribuer des scores ou des pondérations à chaque critère en fonction de leur importance respective selon la fondation en question. Cela permet de délimiter son champ d'action et de le situer par rapport aux limites des autres organisations ou institutions existantes.

Conclusion

En conclusion, cette recherche met en évidence le contexte des actions philanthropiques en faveur des personnes âgées au Québec. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités des personnes âgées, en particulier celles résidant en CHSLD, et a révélé un manque criant de ressources pour répondre à leurs besoins. Face à un engagement insuffisant de l'État, qui était tourné principalement vers le tout médical (encore plus pendant la pandémie), les organismes de bienfaisance sur le terrain avec le support des fondations subventionnaires ont progressivement comblé certaines lacunes dans les interventions dédiées aux personnes âgées. Il est important de distinguer les fondations qui ont déjà inclus la cause des personnes âgées dans leurs missions et celles qui ont récemment réorienté leurs actions en réponse aux besoins accrus pendant la pandémie.

Cette étude se divise en deux documents, examinant les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause des aînés-es. Elle souligne le besoin de financement dans un écosystème public-privé et communautaire débordé, ainsi que l'absence de leadership dans le domaine philanthropique. De plus, les personnes âgées sont souvent des bénéficiaires diversifiés et marginalisés, manquant de voix et de représentation. Des engagements prioritaires pour les fondations philanthropiques ont été identifiés, tout en reconnaissant les obstacles et les contraintes auxquels fait face la cause des aînés-es. Des pistes de solution ont été présentées pour faciliter les changements nécessaires dans ce domaine tout en tenant compte du principe de subsidiarité dans les actions philanthropiques. L'objectif étant d'assurer une intervention adaptée aux besoins et aux capacités des communautés locales. Un guide de route a été proposé aux fondations afin de les aider à mesurer l'importance de la subsidiarité.

En somme, cette étude souligne l'importance d'une approche collaborative et coordonnée pour répondre aux besoins des personnes âgées au Québec, en impliquant à la fois l'État, les fondations subventionnaires et les acteurs de la société civile. Un investissement plus soutenu et une meilleure coordination entre ces différents acteurs permettront de mieux répondre aux défis et aux besoins des personnes âgées, favorisant ainsi leur bien-être et leur inclusion sociale.

Bibliographie

- Anheier H. K. (2005). *Nonprofit organizations: Theory, management, policy*. London, UK: Routledge.
- Antoine, J. (2003). Un très bon public « cible » pour le marketing. *Gérontologie et société*, 26(106), 279-289. <https://doi.org/10.3917/g.s.106.0279>
- Crignon-De Oliveira, C. (2010). Qu'est-ce que « bien vieillir » : Médecine de soi et prévention du vieillissement. *Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem*, 4, 177-191. <https://doi.org/10.3917/ccgc.004.0177>
- Demers, L. et Y.Pelchat (2013). « Mésestimée et méconnue, la contribution des services de soutien à domicile au vieillir chez soi », *Canadian Review of Social Policy*, nos 68-69.
- FADOQ (2013). L'amélioration du régime public de retraite au Québec. L'urgence d'agir, FADOQ. <https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2018/08/urgenceretraitevf.pdf>
- Grant-Poitras, D., & Alalouf-Hall, D. (2021). COVID-19 et transformations de l'action bénévole au Québec. *Cahier de recherche.*, PhiLab
- Guillemard A.-M., Viriot Durandal J.-P., 2015, « Âge, citoyenneté et politiques du vieillissement », in Viriot Durandal J.-P., Raymond É., Moulaert T., Charpentier M. (dir.), *Droits de vieillir et citoyenneté des aînés. Pour une perspective internationale*, Montréal, Presses universitaires du Québec, p. 13-30.
- Hummel, C. (2000). Représentations sociales de la vieillesse. Une étude qualitative menée auprès de jeunes adultes. Thèse de doctorat. Genève : Université de Genève. n° 498. L
- Hummel, C., Mallon, I., & Caradec, V. (Dir.). (2014). *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*. Rennes, Presses universitaires de Rennes. Coll. « Le sens social ». ISBN: 978-2-7535-2946-5.
- Jenson, J. (1997). Who Cares? Gender And Welfare Regimes. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 4(2), 182–187. <https://doi.org/10.1093/sp/4.2.182>
- Kayser. (1997). Reconquérir l'espace rural: un choix de société. *Nouvelles pratiques sociales*, 10(1), 25-34.
- Lak, A., Rashidghalam, P., Myint, P.K. et al. (2020). « Comprehensive 5P framework for active aging using the ecological approach : an iterative systematic review ». *BMC Public Health* 20, 33.
- Lavoie, J.-P. & Guberman, N. (2009). Le partenariat professionnel – famille dans les soins aux personnes âgées. Un enjeu de reconnaissance. *Lien social et Politiques*, (62), 137–148. <https://doi.org/10.7202/039320ar>
- MSSS (2003). *Chez soi : le premier choix – La politique de soutien à domicile*. Québec: Gouvernement du Québec.. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2002/02-704-01.pdf>
- Nshimrimana, L. (2003). Vieillesse et culture: Du bon usage des personnes âgées. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, no<(sup> 31), 46-60. <https://doi.org/10.3917/ctf.031.0046>

Olazabal, I., & Simard, J. (2019). Vieilles, vieux, ou aîné-e-s? Réflexions sur le statut social de la vieillesse. La revue Droits & libertés. <https://liguedesdroits.ca/vieilles-vieux-ou-aine-e-s-reflexions-sur-le-statut-social-de-la-vieillesse/>

Organisation mondiale de la Santé. (2012). Vieillir en restant actif : Cadre d'orientation. Récupéré de https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67215/WHO_NMH_NPH_02.8_fre.pdf

Raymond, É., Grenier, A. & Lacroix, N. (2016). La participation dans les politiques du vieillissement au Québec : discours de mise à l'écart pour les aînés ayant des incapacités? Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change, 22(1), 5–21. <https://doi.org/10.7202/1086379ar>

Salamon, L. M. (2003). The resilient sector: The state of nonprofit America. Washington, DC:Brookings Institution Press.

Tronto, C. (2013). Caring Democracy. Markets, Equality and Justice, New York, New York University Press.

Viriot Durandal, J.P. & Raymond, E. (2015). Droits de vieillir et citoyenneté des aînés: Pour une perspective internationale. (1 ed.). Presses de l'Université du Québec.

Zúñiga-Salas, V., & Turbide, J. (2017). Guide sur les fondations parallèles. Pôle IDEOS - HEC Montréal

Annexes

Guide d'entretien pour les fondations (phase II)

Étude de cas sur la cause des aînés-es au Québec avec la Fondation Mirella et Lino Saputo

Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause des aînés-es

Automne 2022

Introduction

- Remerciement
 - Brève présentation du projet *
 - Brève présentation des objectifs de l'entrevue
- *Démarrer l'enregistrement audio*

Présentation de l'organisme

- Brève présentation de la fondation (territoire desservi, services offerts, entente de service existante avec le CISSS ou le CIUSSS, etc.)
- Évolution de la cause des aînés-es dans les activités/demandes de subvention (qui soutenez-vous et pourquoi ?)

Présentation de la cause

- Qu'est-ce que la communauté des aînées ? Devrions-nous plutôt parler de la cause « vieillissement » ? Pourquoi ?
- Est-ce une cause facilement perceptible par toute la société ?
- Quels sont les défis que posent cette cause ?

Soutien philanthropique ou étatique ?

- Quelle est place du secteur philanthropique dans le soutien de cette cause (en général et pour votre fondation) ?
- Quelle est la place de l'État dans le soutien de cette cause ? Pourquoi ?
- Une voie de collaboration est-elle envisageable/souhaitable ? Entre les organismes du secteur philanthropique (fondations et œuvres) et avec l'État ?

Impacts de la Covid-19

- Quels sont les impacts sur vos activités/programmes à destination des aînés ?
- Comment la pandémie a-t-elle impacté les relations entre l'État, les œuvres sur le terrain⁴³ et les

⁴³ Selon l'ARC, une œuvre de bienfaisance est des trois catégories d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE), avec les fondations privées et publiques. Une œuvre « est une société, une fiducie ou est établie par un acte constitutif ; a des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance; mène principalement ses propres activités de bienfaisance, mais peut également faire des dons en argent à d'autres donataires reconnus(par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés);

- fondations œuvrant pour les aînés-es ? (Votre fondation et en général)
- Quelles sont les leçons apprises de la pandémie concernant le soutien aux aînés-es ?

Contraintes et obstacles rencontrés par la cause

- Quelles sont les contraintes ou les obstacles auxquels se butent les fondations qui s'intéressent au vieillissement ?
- Quelle est la part de responsabilité des œuvres (organismes offrant des services) ? des fondations ? de l'État ? Cette part a-t-elle évolué depuis la pandémie ?
- Les œuvres et les fondations communiquent-elles assez leurs besoins et leurs soutiens ? Le font-elles correctement ?
- Quels sont les projets/activités/programmes **que vous souhaitez soutenir** pour la cause des aînés-es ? Quels sont ceux que **vous ne voulez pas** soutenir/développer et pourquoi ?
- Quels sont les projets/activités/programmes qui devraient **être pris en charge par l'État** et qui sont laissés au secteur philanthropique ? pourquoi ?
- Quels sont les projets/activités/ programmes qui devraient être **pris par en charge par la philanthropie** ? pourquoi ?

Conclusion

- Comment envisagez-vous l'évolution de la prise en charge de la cause des aînés-es au Québec à l'avenir ?
- Est-ce qu'une conversation entre les organismes offrant des services (œuvres), les fondations et l'État devrait avoir lieu pour éclaircir les enjeux du financement des organismes pour éviter la substitution gouvernementale ? Pourquoi/Comment ?

plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux; reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance; ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants. » (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>)

Guide d'entretien pour les œuvres de bienfaisance (phase II)

Étude de cas sur la cause des aînés-es au Québec avec la Fondation Mirella et Lino Saputo

Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause des aînés-es

Automne 2022

Introduction

- Remerciement
 - Brève présentation du projet *
 - Brève présentation des objectifs de l'entrevue
- *Démarrer l'enregistrement audio*

Présentation de l'organisme

- Brève présentation de l'œuvre⁴⁴ (territoire desservi, services offerts, entente de service existante avec le CISSS ou le CIUSSS, etc.)
- Évolution de la cause des aînés-es dans les activités/demandes de subvention (qui vous soutient dans votre démarche ?)

Présentation de la cause

- Qu'est-ce que la communauté des aînées ? Devrions-nous plutôt parler de la cause « vieillissement » ? Pourquoi ?
- Est-ce une cause facilement perceptible par toute la société ?
- Quels sont les défis que posent cette cause ?

Soutien philanthropique ou étatique ?

- Quelle est place du secteur philanthropique dans le soutien de cette cause (la places en général et celle des organismes comme le vôtre) ?
- Quelle est la place de l'État dans le soutien de cette cause ? Pourquoi ?
- Une voie de collaboration est-elle envisageable/souhaitable ? Entre les organismes du secteur philanthropique (fondations et œuvres) et avec l'État ?

Impacts de la Covid-19

- Quels sont les impacts sur vos activités/programmes à destination des aînés ?

⁴⁴ Selon l'ARC, une œuvre de bienfaisance est des trois catégories d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE), avec les fondations privées et publiques. Une œuvre « est une société, une fiducie ou est établie par un acte constitutif ; a des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance; mène principalement ses propres activités de bienfaisance, mais peut également faire des dons en argent à d'autres donataires reconnus(par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés); plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux; reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance; ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants. » (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>)

- Comment la pandémie a-t-elle impacté les relations entre l'État, les œuvres sur le terrain et les fondations œuvrant pour les aînés-es ? (Votre œuvre et en général)
- Quelles sont les leçons apprises de la pandémie concernant le soutien aux aînés-es ?

Contraintes et obstacles rencontrés par la cause

- Quelles sont les contraintes ou les obstacles auxquels se butent les œuvres (comme la vôtre) qui s'intéressent au vieillissement ?
- Quelle est la part de responsabilité des œuvres (organismes offrant des services) ? des fondations ? de l'État ? Cette part a-t-elle évolué depuis la pandémie ?
- Les œuvres et les fondations communiquent-elles assez leurs besoins et leurs soutiens ? Le font-elles correctement ?
- Quels sont les projets/activités/programmes **que vous souhaitez soutenir** pour la cause des aînés-es ? Quels sont ceux que **vous ne voulez pas** soutenir/développer et pourquoi ?
- Quels sont les projets/activités/programmes qui devraient **être pris en charge par l'État** et qui sont laissés au secteur philanthropique ? pourquoi ?
- Quels sont les projets/activités/ programmes qui devraient être **pris par en charge par la philanthropie** ? pourquoi ?

Conclusion

- Comment envisagez-vous l'évolution de la prise en charge de la cause des aînés-es au Québec à l'avenir ?
- Est-ce qu'une conversation entre les organismes offrant des services (œuvres), les fondations et l'État devrait avoir lieu pour éclaircir les enjeux du financement des organismes pour éviter la substitution gouvernementale ? Pourquoi/Comment ?

Guide d'entretien pour la Croix-Rouge canadienne (CRC) pôle Québec (phase II)

Étude de cas sur la cause des aînés-es au Québec avec la Fondation Mirella et Lino Saputo

Regards croisés sur les dons des fondations subventionnaires et la subsidiarité de l'État en lien avec la cause des aînés-es

Automne 2022

Introduction

- Remerciement
 - Brève présentation du projet *
 - Brève présentation des objectifs de l'entrevue
- *Démarrer l'enregistrement audio*

Présentation de l'organisme

- Brève présentation de la CRC et du volet Québec ? Explication de son statut particulier (pas une fondation, pas une œuvre de bienfaisance) en lien avec l'État ?
- Évolution de la cause des aînés-es dans les activités/ programme dans l'ensemble des unités CR au Canada et Québec ? (qui vous soutient financièrement ?)
- Évolution des demandes de subvention pour financer ce volet ?
- Quels impacts/objectifs se donnent la CRC et plus particulièrement la CR Québec ?
- Pourquoi la CRC soutient-elle des programmes pour les aînés (loin des enjeux habituels d'urgence) ?
- L'unité du Québec s'est-elle inspirée d'autres unités au Canada (Ontario ?) ou à l'étranger pour élaborer ses programmes de soutien aux aînés-es ?

Présentation de la cause

- Qu'est-ce que la communauté des aînés ? Devrions-nous plutôt parler de la cause « vieillissement » ? Pourquoi ?
- Est-ce une cause facilement perceptible par toute la société ?
- Quels sont les défis que posent cette cause ?

Soutien philanthropique ou étatique ?

- Quelle est place du secteur philanthropique dans le soutien de cette cause ?
- Quelle est la place de l'État dans le soutien de cette cause ? Pourquoi ?
- Une voie de collaboration est-elle envisageable/souhaitable ? Entre les organismes du secteur philanthropique (fondations et œuvres), la CRC et avec l'État ?

Impacts de la Covid-19

- Quels sont les impacts des activités de la CRC/Québec à destination des aînés-es ?
- Comment la pandémie a-t-elle impacté les relations entre l'État, le secteur philanthropique et la CRC/Québécoise œuvrant pour les aînés-es ?

- Quelles sont les leçons apprises de la pandémie concernant le soutien aux aînés-es ?

Contraintes et obstacles rencontrés par la cause

- Quelles sont les contraintes ou les obstacles auxquels se butent la CRC/Québécoise ?
- Quelle est la part de responsabilité de la CRC par rapport aux autres organismes (des fondations, Œuvres de bienfaisance) ou par rapport à l'État ?
- Quels sont les projets/activités/programmes qui devraient **être pris en charge par l'État** et qui vous sont laissés ? Pourquoi ?
- Quels sont les projets/activités/ programmes qui devraient être **pris par en charge par la CRC/ Québécoise** ? Pourquoi ?

Conclusion

- Comment envisagez-vous l'évolution de la prise en charge de la cause des aînés-es au Québec à l'avenir ?
- Est-ce qu'une conversation entre les organismes offrant des services (œuvres), les fondations et l'État devrait avoir lieu pour éclaircir les enjeux du financement des organismes pour éviter la substitution gouvernementale ? Pourquoi/Comment ? Est-ce un rôle envisageable pour la CRC/québécoise ?

Initiatives et politiques du gouvernement québécois pour les aînés-es

Ci-dessous les principales politiques au Québec

- Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)⁴⁵ créé en 1973 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec, soutient financièrement les organismes communautaires qui offrent des services et des activités à la population québécoise dans différents domaines, tels que la santé, la culture, l'environnement, la justice, l'emploi, l'éducation, etc. Les subventions accordées par ce programme permettent aux organismes communautaires de réaliser leurs projets et de maintenir leurs activités, tout en favorisant leur autonomie financière et leur participation à la prise de décisions.
- Le Programme de soutien à l'action bénévole (PSAB) fournit du financement pour soutenir les activités de bénévolat dans les communautés du Québec. Il peut être utilisé pour financer des projets communautaires qui visent à améliorer la qualité de vie des aînés-es.
- Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)⁴⁶ est un programme gouvernemental dont le but est de soutenir les initiatives sociales et communautaires qui orientées vers l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables de la société québécoise, Ce qui inclut de facto les personnes aînées.
- Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)⁴⁷ est un programme gouvernemental québécois qui vise à soutenir financièrement les organismes communautaires autonomes. Ces organismes sont des organisations à but non lucratif qui sont dirigées par des bénévoles et qui offrent des services et des activités à la communauté. Les subventions de ce fonds sont utilisées pour couvrir les coûts liés aux salaires, aux locaux, aux fournitures et aux autres dépenses nécessaires pour le fonctionnement de l'organisme.
- Programme Action Aînés du Québec⁴⁸ est un programme gouvernemental du Québec visant à favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la province. L'objectif principal du Programme Action Aînés est de favoriser la participation active des personnes âgées dans la société en les encourageant à maintenir leur autonomie, leur bien-être et leur qualité de vie. Selon le site web du Ministère de la Santé et des Services sociaux, pour l'année 2022-2023, 228 projets ont été sélectionnés pour recevoir une aide financière du Programme Action Aînés du Québec, soit un budget de 5 915 510\$.

45 https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2021/05/MSSS_Cadre-de-gestion-ministeriel-du-PSOC-en-soutien-a-la-mission-globale_octobre-2020.pdf

<https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/propos/parteneriat/soutien-financier-aux-organismes-communautaires-psoc>

46 https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/fonds-quebecois-initiatives-sociales/index.asp

47 <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/FAACA/index.asp>

48 <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personnes-agees/aide-financiere-organismes/action-aines>

Qu'est-ce que le secteur philanthropique ?

Le secteur philanthropique au Québec est constitué de l'ensemble des acteurs impliqués dans la philanthropie, c'est-à-dire la pratique de donner pour soutenir des causes sociales, culturelles, éducatives, environnementales ou autres. Ce secteur est composé des fondations, des organismes de bienfaisance, des entreprises sociales, des donateurs individuels, des gouvernements et des universités. Plus largement, nous pourrions également intégrer dans cette listes les bénéficiaires, car sans eux, il n'y a pas de raison d'être.

Les fondations philanthropiques sont des organisations qui collectent des fonds auprès de donateurs et les utilisent pour financer des projets et des initiatives dans divers domaines, tels que la santé, l'éducation, l'art et la culture, l'environnement, etc. Il y a de nombreuses fondations philanthropiques au Québec qui soutiennent une variété de causes, y compris celles liées aux aînés.

Les organismes de bienfaisance sont des organisations à but non lucratif qui fournissent des services et des programmes pour soutenir des causes sociales ou des populations vulnérables. Au Québec, il y a des organismes de bienfaisance qui travaillent spécifiquement pour les aînés-es et qui offrent des services tels que des repas à domicile, des soins de santé, des programmes de loisirs et d'accompagnement.

Les donateurs individuels sont des personnes physiques qui donnent de l'argent ou des biens à des organismes de bienfaisance ou à des fondations pour soutenir des causes sociales. Les gouvernements et les universités (personnes morales) peuvent également être des donateurs.

En plus des organisations et des individus, il existe également des infrastructures qui soutiennent l'écosystème philanthropique, comme les centres de recherche, les réseaux de donateurs et les associations professionnelles.

Dans l'ensemble, le secteur philanthropique au Québec est diversifié et comprend de nombreux acteurs qui travaillent ensemble pour soutenir une variété de causes sociales et améliorer la qualité de vie des gens dans la province.

